

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2

2



1

SOMMAIRE

2	Édito	P 3
	Vue d'ensemble du réseau	P 4
	ADESSADOMICILE 2020 : Un aboutissement à la hauteur des espérances	P 6
	Projet stratégique 2020-2025	P 10
	Les instances de la fédération	P 12
	Adédom, une fédération nationale reconnue	P 14
	Les combats d'Adédom en 2021	P 15
	Une fédération de proximité	P 17
	Adédom - Une expertise sur les métiers du domicile	P 22
	Accompagnement quotidien des adhérents	P 27
	Remerciement à nos partenaires	P 35

Après une année 2020 extraordinaire au sens littéral du terme nous espérons, collectivement, un peu de répit pour l'année 2021. Nous le savons maintenant, cela n'a pas été le cas. Loin de là.

Alors qu'à la situation sanitaire qui a vu se succéder les vagues de pics épidémiques, avec des conséquences pour l'organisation des structures en raison des absences des professionnels, s'est additionnée l'obligation vaccinale pour nos salariés ajoutant de la tension à la désorganisation. Les équipes d'Adédom ont été en première ligne afin de soutenir les adhérents via notamment les « Lettre Covid-19 » à chaque fois qu'une information devait être portée à la connaissance du réseau. Cette lettre a été diffusée à 9 reprises en 2021 dont 3 au mois d'avril. La mobilisation de la fédération s'est également matérialisée par sa présence, toutes les semaines, aux réunions organisées par le ministère des Solidarités et de la Santé en présence de Brigitte Bourguignon afin de leur faire remonter les problématiques subies par les structures d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile sur le terrain.

Mais 2021 ne nous a pas épargnée non plus au niveau de l'organisation du secteur. D'abord, la nouvelle historique de l'agrément puis l'extension de l'avenant 43 de notre convention collective et son application au 1^{er} octobre 2021. Cet avenant, qui représente bien plus qu'une « simple » augmentation des salaires mais bien une remise à plat des emplois et compétences a nécessité un accompagnement de grande envergure de la fédération à destination des adhérents. Cet accompagnement s'est matérialisé par un nombre important de formations dispensées mais également par de fréquentes visioconférences et la production d'outils spécifiques. Malgré la préparation du réseau au passage à l'avenant 43 réalisée par Adédom, cette période a malheureusement été synonyme de difficultés de financements. Adédom, en lien avec les autres partenaires de l'USB-Domicile, a eu une mobilisation sans faille afin de s'assurer que l'ensemble des activités voit bien les surcoûts liés à cet avenant financés. Pour certains, et nous pensons particulièrement aux Centres de Santé Infirmiers, les négociations ont été très ardues et sont montées au plus haut sommet de l'Etat. Disons-le clairement : pour le cas des CSI, la situation n'aurait pas été solutionnée sans la détermination d'Adédom à entraîner les autres fédérations afin de ne pas laisser ces structures de côté.

Si le lien avec les adhérents a été maintenu, dans un premier temps, via des visioconférences, des rencontres en présentiel ont pu (enfin !) être organisées en fin d'année dans le cadre du tour de France des territoires qui est venu consacrer la nouvelle organisation territoriale engagée en 2020 dans le cadre du projet stratégique. Malgré l'actualité, le projet stratégique fédéral a avancé également sur certains autres sujets, comme l'accueil des nouveaux adhérents ou la diffusion de la nouvelle publication mensuelle « Les rendez-vous politiques d'Adédom ».

En 2021, l'équipe de la fédération a aussi répondu à 3350 sollicitations des adhérents. Au-delà des réponses aux adhérents, Adédom a participé à de nombreuses réunions, notamment auprès des ministères de la Santé, du Travail et de l'Economie afin de défendre les intérêts des adhérents.

Ce rapport d'activité dresse un panorama de l'activité de la fédération au cours de l'année 2021. Comme vous le verrez, les membres du Conseil d'Administration, du Bureau fédéral, les membres des commissions et l'équipe fédérale ont eu une mobilisation sans faille pour soutenir les associations du réseau et défendre le secteur.

À tous, je vous souhaite une excellente lecture.

Hugues Vidor

Directeur général

VUE D'ENSEMBLE DU RESEAU

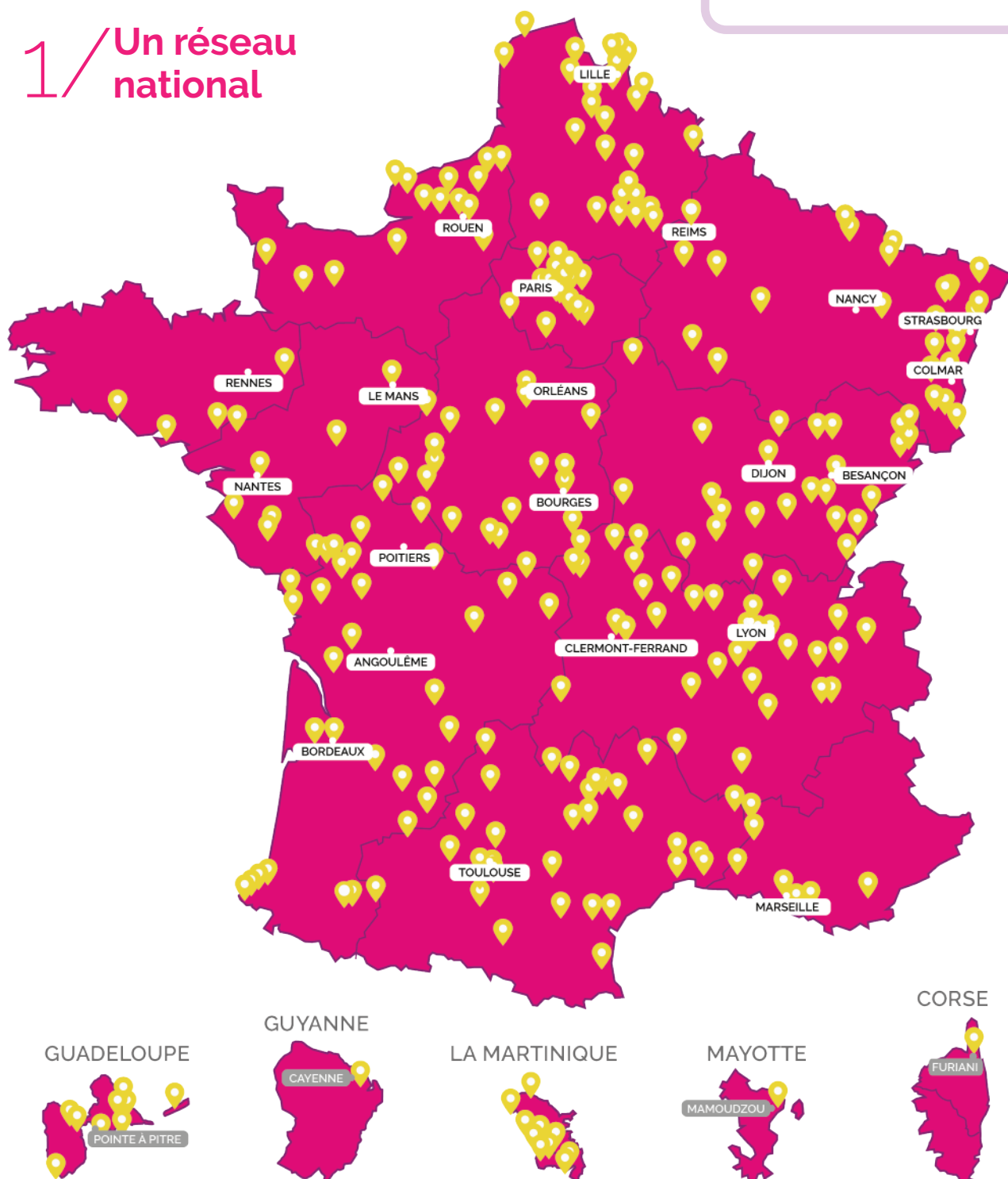
Le réseau Adédom couvre 12 régions métropolitaines ainsi que les régions ultra-marines.

Les 330 associations et structures gestionnaires à but non lucratif sont présentes dans plus de 90 départements.

Le réseau Adédom compte plus de **4000 administrateurs bénévoles** investis au sein du Conseil d'administration des associations adhérentes.

1 / Un réseau national

4



2 / Un réseau en chiffres

La fédération Adédom regroupe **906** services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile répartis en :



48

SAAD familles

(Services d'Aide à Domicile Familiales)

17

SPASAD

(Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile)

94

CSI

(Centres de Santé Infirmiers)

8

Accueils de jour

104

GED

(Garde d'Enfant à Domicile) **handicap et hors atypique**

205

SAAD PH

(Services d'Aide à Domicile Personnes Handicapées)

65

SSIAD

(Services de Soins Infirmiers à Domicile)

213

SAAD PA

(Services d'Aide à Domicile Personnes Agées)

6

Centres pluridisciplinaires de santé

144

SAP

(Services à la Personne)

2

Structures évaluatrices



ADESSADOMICILE 2020 : UN ABOUTISSEMENT À LA HAUTEUR DES ESPÉRANCES

Avec le programme Adessadomicile 2020, la fédération Adédom s'est résolument engagée pour inscrire ses adhérents dans une dynamique de changement pour une organisation moderne, qualitative et adaptée de services de l'aide, de l'accompagnement, des soins à domicile et de services à la personne.

Cette modernisation s'est traduite à la fois par des équipements techniques, par un changement des pratiques et par un partage d'informations. Le défi était de taille, il a été relevé pour le bénéfice de l'ensemble des adhérents du réseau.

6

1 / Ambition, adaptation, obstination

4 722 661€ de subvention CNSA

135 associations bénéficiaires directes des actions

90 ateliers/journées collectives

20 webinaires

La fédération peut se féliciter d'avoir relevé le challenge de ce premier programme de modernisation et de professionnalisation. Plusieurs chantiers restent cependant à ouvrir pour poursuivre le travail entamé dans cette première phase. La fédération entend bien capitaliser sur l'expérience acquise et poursuivre les développements entamés, notamment en matière numérique.

Le chantier était ambitieux, peut-être trop pour un premier programme de modernisation. La fédération n'était pas encore aguerrie aux techniques de gestion de projets. Les délais ont quasiment tous été sous-évalués. La longueur du programme, le nombre d'actions conduites ont également été un facteur de complexité ne facilitant pas sa conduite.

Plus de 6 ans de travail, c'est également la certitude de devoir faire face à de nombreux changements sur de multiples plans. En premier lieu, le contexte réglementaire a changé, la parution de la Loi ASV, la mise en œuvre du RGPD ont eu un impact non négligeable sur certaines actions. Les nombreux changements au sein de l'équipe fédérale ont également influé, parfois de façon importante sur le bon avancement des actions.

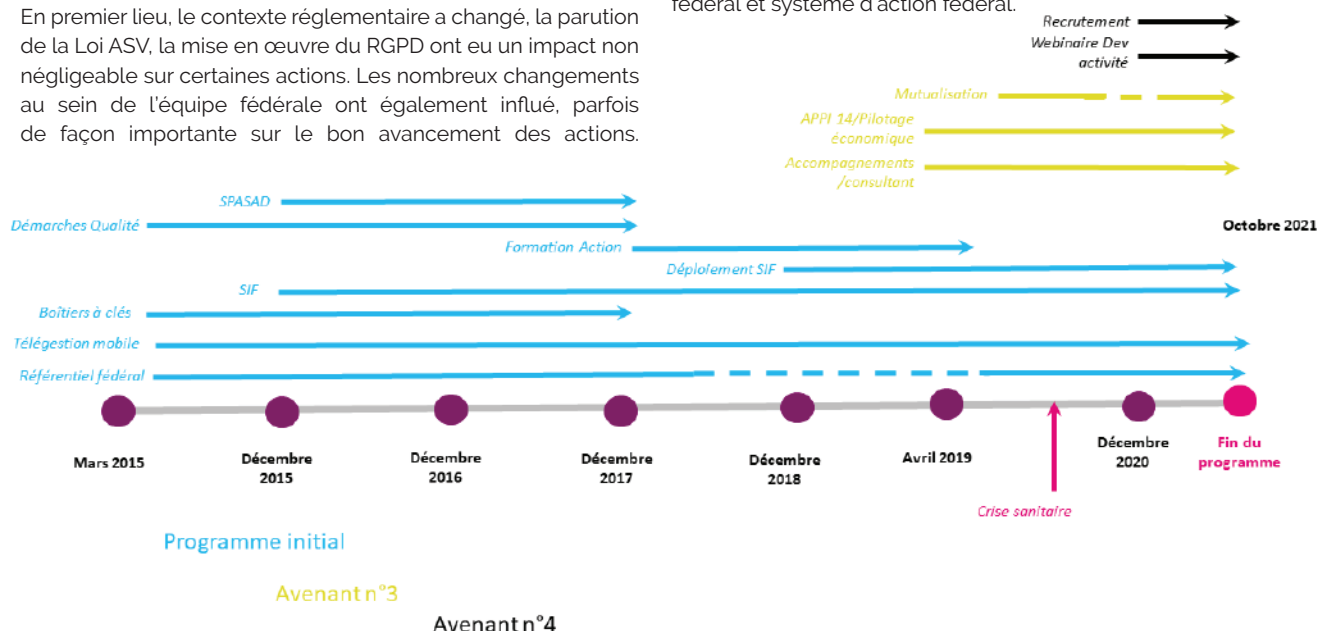
Cela a nécessité sans cesse de réadapter l'organisation et le fonctionnement. Le réseau enfin, a lui aussi évolué. Beaucoup d'associations ont disparu dans des mouvements de fusion, de cessation d'activité ou ont quitté le réseau Adédom, alors que d'autres l'ont rejoint.

Enfin, nous ne pouvons pas ne pas parler de l'impact de la crise sanitaire durablement installée depuis mars 2020. Elle a considérablement bouleversé les activités et tout particulièrement la mise en œuvre d'actions souvent structurantes du programme. Elle a aussi, de façon paradoxale, montré tout l'intérêt de ce qui avait été développé et pensé.

2 / Un processus de moyen terme : 13 actions déployées

Avec l'annonce du principe d'un projet de convention fédérale destinée à accompagner les adhérents dans une dynamique de changement dès 2012, lors de l'Assemblée Générale, on peut dire que le programme s'inscrit dans un processus à moyen terme que ce soit dans sa construction comme dans sa mise en œuvre.

Ce ne sont pas moins de 13 actions qui ont été déployées entre 2015 et 2021. Parmi elles, trois actions ont quasiment traversé l'ensemble du programme: télégestion mobile, référentiel fédéral et système d'action fédéral.



3 / Zoom sur l'action de mise en œuvre de la télégestion

Avec plus de 50% des dépenses du programme, l'action de mise en œuvre de la télégestion mobile a été LA mesure phare du programme, au service des adhérents.

Au-delà de l'impact financier pour les structures concernées, cet outillage a généré de multiples impacts positifs.

Les enquêtes annuelles réalisées ont notamment mesuré les conséquences au niveau de l'ensemble des salariés, permettant notamment de voir que l'impact le plus souvent cité est le gain de temps puis une facilitation de la communication.

2 469 243€
de subvention CNSA pour les adhérents

73 structures accompagnées -> 63 adhérents équipés aujourd'hui

34 000 personnes âgées et handicapées concernées

6 500 salariés équipés

Les effets de la télégestion mis en lumière



Des impacts positifs pour
71% des intervenants à domicile
91% des dirigeants et des responsables de secteur



Gain de temps estimé à **2,9 jours/mois** et allègement des tâches administratives pour les responsables de secteur



Fiabilité, traçabilité, **amélioration de la communication** et de la transmission des informations pour les dirigeants



85% d'impact positif sur la satisfaction des bénéficiaires grâce à l'effectivité des horaires et à une meilleure transmission des informations



Une réduction des conflits avec les salariés pour **88% des dirigeants**

La télégestion a été un atout précieux pendant la crise sanitaire puisque **80 % des dirigeants interrogés** qui l'avaient déployé avant le premier confinement, ont indiqué que la télégestion avait été un atout dans le contexte de crise sanitaire (les 20% restants ne savent pas).

Pour l'écrasante majorité d'entre eux (**70 %**), la télégestion a facilité la **communication** « à distance ».

4 / Des accompagnements individuels et collectifs

Le programme a permis que 63 associations bénéficient d'un accompagnement individuel (appui aux structures fragiles) et ce sont 68 associations qui ont été intégrées dans un accompagnement collectif que ce soit sur des démarches qualité, la coordination aide et soins, les projets innovants ou encore sur le recrutement. Ces actions ne bénéficient pas seulement aux structures accompagnées puisque plus de 100 ressources ont été produites et sont, aujourd'hui, disponibles dans le Centre de Ressources fédéral.

5 / Un centre de ressources fédéral accessible à tous

La fédération avait pour objectif de créer un référentiel fédéral constitué de 7 thèmes principaux de la gestion quotidienne des structures de l'aide, de l'accompagnement, des soins à domicile, des services à la personne afin de mettre à disposition de ses adhérents un véritable centre de ressources.

Pour y arriver le travail s'est organisé en deux phases distinctes.

La **première phase** a consisté en la conception de ce qui s'appelait encore au départ le référentiel fédéral. Il s'agissait d'une part d'accompagner un panel d'adhérents représentatif des types de SAAD PA/PH (taille, territoire géographique...) et des problématiques rencontrées pour construire des méthodes, outils... permettant de surmonter ces problématiques avec l'aide d'un cabinet de consultants. D'autre part, le consultant travaillait avec la fédération pour concevoir l'architecture de ce référentiel.

La **deuxième phase** a été la concrétisation de ce qui avait été pensé auparavant avec la naissance du Centre de Ressources Fédéral. Pour cela il a fallu affiner les attentes de la fédération sur le futur outil, sélectionner le prestataire et l'outil. La crise sanitaire a quelque peu bouleversé cette deuxième phase, le paramétrage du futur portail, le transfert au fil du temps des documents validés et le travail par l'équipe fédérale de relecture de l'ensemble des informations et documents présents dans l'extranet ayant été réalisés au cours de l'année 2020.

Le Centre de Ressources Fédéral a déjà plus d'un an d'existence et l'évaluation externe du programme menée par le Cabinet 2VousAnous en mai 2021 a montré qu'il correspondait aux attentes du réseau : 60 % des personnes interrogées utilisant l'outil ont noté les items suivants :

- L'utilité des ressources consultées : **8,8/10**
- La facilité de connexion : **8,4/10**
- L'efficacité du moteur de recherche : **7,7/10**
- La clarté des ressources : **8,4/10**
- La facilité de lecture des ressources : **8,2/10**
- Une navigation confortable : **7,9/10**

Une des promesses essentielles du CRF est la fiabilité des ressources mises à disposition. Le suivi des documents et surtout de leur mise à jour est une garantie indispensable dans un secteur en évolution constante et parfois rapide.

Enfin précisons que le CRF a été construit à partir du terrain, cela souligne la volonté pour la fédération de tenir compte de l'expérience utilisateurs et de remplir sa promesse de proximité vis-à-vis des adhérents.

6 / Un système d'information fédéral articulé avec une base de données statistiques

Avec le Système d'Information Fédéral (SIF), la fédération a souhaité disposer d'une base de données statistiques fiable permettant de multiples exploitations et une vision partagée des données disponibles.

Visionnaire à la construction du programme, ce projet s'inscrit pleinement dans les lignes directrices du virage numérique opéré depuis 2019 avec Ma Santé 2022. Ainsi, si la crise sanitaire

a entraîné une mise entre parenthèses du projet pendant 5 mois, elle a également été un facteur d'accélération dans la numérisation du secteur et a renforcé la légitimité du projet.

Dire que cette construction fut loin d'être un fleuve tranquille est un euphémisme. Ce projet a nécessité de travailler avec les éditeurs, 4 d'entre eux furent au rendez-vous : Apologic/Up/Cityzen et Medisys aujourd'hui fusionnés chez Arche MC2, Infologis et Ximi.

Cette base de données s'articule autour de trois univers :

- L'univers RH s'appuyant sur les données issues de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)
- L'univers Compta s'appuyant sur les données issues du Fichier des écritures Comptables (FEC)
- L'univers Prestation, le plus complexe de tous puisque s'appuyant sur des données pour lesquelles il n'existe aucun fichier normé. C'est donc un format de fichier ad hoc qui a été co-construit avec les éditeurs et avec l'appui d'un groupe de Dirigeants d'adhérents.

Le principe, plébiscité par les adhérents est simple : les données sont envoyées automatiquement à partir des logiciels (paye, comptabilité, facturation) au SIF via des webservices. Les données sont intégrées et organisées de façon à produire des indicateurs.

Les adhérents ont accès via l'extranet à 13 indicateurs. Pour l'instant seuls des indicateurs RH et Compta ont été créés. Grâce à son authentification, le(la) directeur/directrice peut comparer les indicateurs de sa structure aux indicateurs moyens du réseau. Un certain nombre de filtres permet d'affiner la comparaison (taille de la structure, région, ...).

La fédération peut produire plus d'indicateurs grâce au logiciel Power Bi. Les exploitations potentielles de l'utilisation de ce logiciel sont grandes. C'est une piste de travail pour le deuxième programme de modernisation à venir.

Il faut parfois oublier de faire preuve de modestie : cette base de données statistiques est une première dans l'ensemble du réseau. Non seulement Adédom a été visionnaire mais encore, a défriché le terrain.

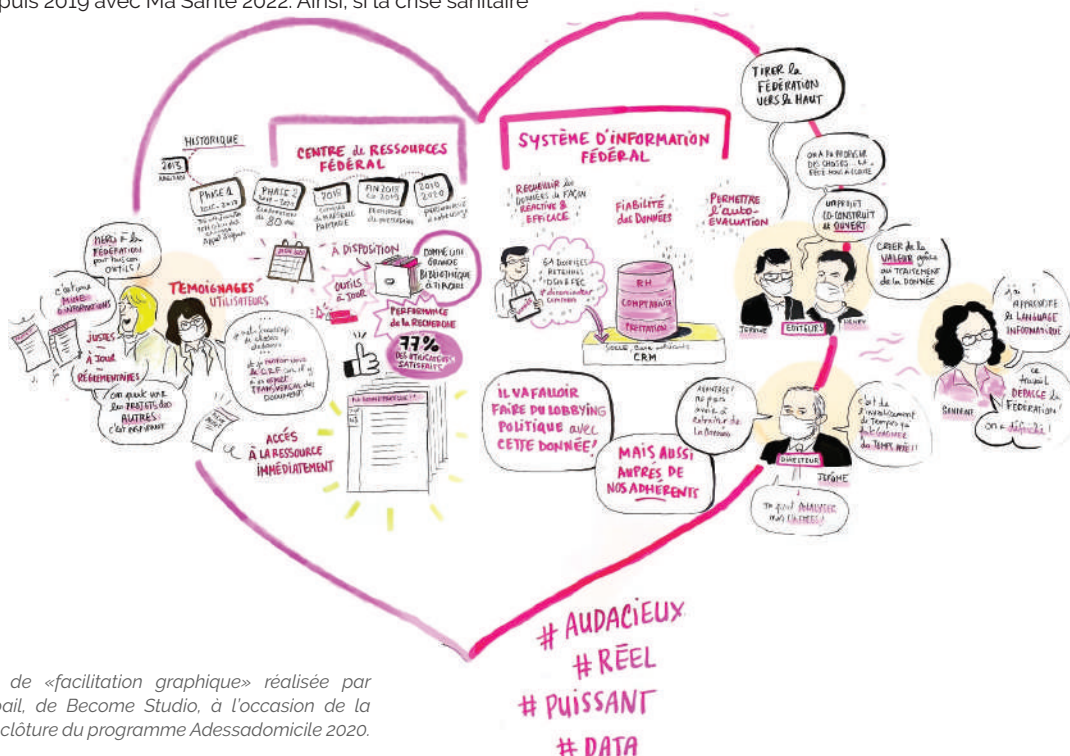


Illustration de «facilitation graphique» réalisée par Sarah Debail, de Become Studio, à l'occasion de la journée de clôture du programme Adessadomicile 2020.



7 / L'innovation au cœur du programme

Le programme a été un formidable catalyseur d'innovations et pas seulement pour les actions, en apparence en pointe sur le plan technologique.

Pour mesurer les impacts de la télégestion mobile, la fédération a mis en place dès 2016 des questionnaires en ligne à destination de toutes les catégories de salariés des associations, s'intéressant de près à l'impact de l'outil sur les intervenants de terrain.

Dès 2017, lors des Journées Nationales des Directeurs et Responsables de Service, la présentation de la préfiguration du référentiel fédéral favorisait l'interactivité au moyen d'une application et des smartphones des participants.

En réalisant la base de données statistiques, la fédération

se place dans l'innovation, non pas technique, car sur le plan informatique, il n'y a rien de compliqué dans ce qui a été créé. En revanche, pour la première fois, les éditeurs, une fédération, des représentants de terrain ont défini ensemble des indicateurs communs.

En 2018, c'est un speed-dating professionnel qui était proposé aux participants du Congrès à Marseille pour découvrir, de façon innovante toutes les ressources produites pour construire le référentiel fédéral.

Enfin, bien avant le premier confinement en 2020, la fédération s'était lancée dans le déploiement de la visioconférence, s'équipant elle-même, fournissant le matériel à ses adhérents (web camera, enceintes) et surtout développant les compétences de son équipe pour offrir une offre de webinaires dont le premier, en mai 2018 donnait les clés pour mettre en œuvre le RGPD.

PROJET STRATEGIQUE : 2020-2025

La fédération Adédom a adopté à l'unanimité en Assemblée Générale le 19 juin 2019 la feuille de route du Projet stratégique à horizon 2025 afin de disposer d'une ambition collective forte. Proposer des évolutions, être un acteur de l'innovation, construire des plans d'actions atteignables sont autant d'actions permettant à Adédom d'être un acteur d'influence majeur de défense et de soutien des structures à but non lucratif d'accompagnement des personnes à domicile.

10

1/ Notre organisation

Afin de conduire la mise en œuvre de la feuille de route, le Conseil d'administration a souhaité mettre en place un comité de pilotage. Son rôle est de s'attacher à réaliser les actions contenues dans les 4 axes du Projet stratégique : soit au total 96 actions.

Fidèle au choix fait pour son élaboration, le comité est composé d'administrateurs fédéraux et de salariés de l'équipe fédérale qui forment des binômes. Dans son fonctionnement le Comité de pilotage peut, avec l'accord du Bureau fédéral, créer des groupes de travail ad-hoc sur des sujets précis.

Le Comité de pilotage s'est réuni 11 fois entre janvier et décembre 2021.

Les membres du comité de pilotage :

- | | |
|---|--|
| • Jean-Michel Clémenceau
Administrateur fédéral | • Carine Ryckeboër,
Responsable
Emploi-Formation |
| • Lucie Desarbres
Responsable santé au travail
et impact social | • Alain Stievenart (jusqu'au
19/10/2021),
Président de 2AEP La Gohelle |
| • Isabelle de Caumia
Baillénx
Administratrice fédérale | • Lætitia Verdier,
Secrétaire générale |
| • Audrey Le Boeuf
Responsable du
Développement des territoires & partenariats | • David Zeisler,
Responsable Communication |
| • Michel Poulard,
Vice-président fédéral | |

2/ Nos outils de communication

Afin de bien identifier le Projet stratégique dans la communication de la fédération auprès de ses adhérents et de ses interlocuteurs publics, plusieurs outils de communication ont été créés :

- **Un logo** qui figure sur l'ensemble des outils et notes concernant le Projet stratégique.

Objectif : identifier les actions qui appartiennent au Projet stratégique



- **Une plaquette de présentation** du Projet pour les interlocuteurs institutionnels, des prospects.

Objectif : avoir à disposition de chacun un outil synthétique des chantiers de la fédération pour les années à venir.



- **Une lettre d'information Projet stratégique** : le Projet stratégique dispose de sa propre newsletter. Elle paraît 4 fois par an. En complément, une rubrique dédiée est actualisée sur l'extranet du site de la fédération.

Objectif : communiquer régulièrement au réseau, dans un outil dédié, sur l'avancée des travaux, pour donner la visibilité sur la mise en œuvre qui se fera sur plusieurs années.

3 / Nouvelle vie territoriale

Les axes 1, 2 et 3 du Projet stratégique contiennent chacun une action visant l'amélioration de l'accueil des nouveaux adhérents au sein de la fédération Adédodom. De ce fait, le comité de pilotage a confié à un groupe de travail en lien avec la stratégie de conquête, la mission d'imaginer le parcours des nouveaux adhérents, les liens avec la fédération (équipe et Conseil d'administration) et les délégations territoriales ainsi que les outils à mettre en place.

À l'issue de ces travaux, 9 outils et des actions complémentaires ont été construits sur deux niveaux ; national et territorial.



11

4 / Lettre politique

Dans le cadre de l'axe 2 du Projet stratégique fédéral, Adédodom a lancé en janvier 2021 le premier numéro d'une nouvelle publication : « Les rendez-vous politiques d'Adédodom ».

Cette lettre, volontairement dans un format court, est diffusée mensuellement et a pour objectif de relayer, comme son nom l'indique, l'ensemble des rendez-vous de la fédération avec les pouvoirs publics afin d'éclairer régulièrement le réseau sur les positions d'Adédodom dans le but que chaque association puisse s'en emparer.

Diffusée chaque dernier vendredi du mois, 10 numéros de « Les rendez-vous politiques d'Adédodom » ont été produits en 2021 (coupure durant l'été).

#1 Lettre politique

#2 Lettre politique

#3 Lettre politique

#4 Lettre politique

#5 Lettre politique

#6 Lettre politique

#7 Lettre politique

#8 Lettre politique

#9 Les rendez-vous politiques d'Adédodom
26/11/2021

adédodom La Fédération du domicile

PROJET STRATÉGIQUE

Dans le cadre du projet stratégique fédéral, Adédodom vous propose une nouvelle publication : « Les rendez-vous politiques d'Adédodom ». Volontairement dans un format court, cette lettre éditoriale sera diffusée mensuellement et a pour objectif de relayer, comme son nom l'indique, l'ensemble des rendez-vous de la fédération avec les pouvoirs publics afin d'éclairer régulièrement le réseau sur les positions d'Adédodom dans le but que chaque association puisse s'en emparer.

Initiative auprès des CPAM

Adédodom va diffuser, après signature de son président **Patrick Malohettes**, un courrier à destination de chaque CPAM pour lui demander de **financer l'application de l'avenant 43**. Cette initiative a été proposée aux autres fédérations. La présidente de l'UNA et le président de la FNAAP CSP ont accepté d'en être aussi signataires. Par ailleurs pour rappeler les 4 fédérations, sur la proposition d'Adédodom, ont envoyé un courrier sur ce sujet au Premier Ministre ainsi qu'au Directeur Général de la CNAM et de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS). Cette démarche peut être complétée par des lettres initiées directement par les Président(e)s des Centres de Soins Infirmiers.

Mobilis...

Projet de loi de f...

Application de l'avenant 43

Agréme...

Adédodom en partenari...

La fédération a participé à...

LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

1 / Conseil d'administration et Bureau fédéral

12

C'est au cours de l'Assemblée Générale Adédom du 7 juillet 2021 que le Conseil d'administration fédéral a été renouvelé pour le tiers de membres sortants, le Conseil étant ainsi composé de 24 membres, soit 18 membres issus du Collège « bénévoles » et 6 membres du Collège « salariés ». Au 31 décembre 2021, ses membres sont les suivants :

- **Pour le Collège « bénévoles »**
Christian BAILLY, Noël BECK*, Jean-Paul BUS, Raymond CABERTY, François CAPUTO, Isabelle de CAUMIA-BAILLENX, Jean-Michel CLEMENCEAU, Dominique EVRARD, André FIDAN, Edwige GUEYNARD, Christine HAQUETTE, Odile LALLEMAND, Alain LAPEYRE, Patrick MALPHETTES, Gérard PERNETTE, Michel POULARD, Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT, Sylvaine SEVEIGNES.
* Décédé en janvier 2022
- **Pour le Collège « salariés »**
Grégory BORNAT, Pierre BOUDE, Sandrine CERVANTES, Bruno PALANDRE, Thierry HEIT, Éric VERNIER.

Le Bureau fédéral, dont l'élection s'est tenue le 8 juillet 2021, est composé de 8 membres. Au 31 décembre 2021, le Bureau fédéral est ainsi constitué :

- Président fédéral : **Patrick MALPHETTES**
- 1^{er} Vice-Président en charge du Développement : **Michel POULARD**
- 2^e Vice-Présidente en charge des Territoires : **Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT**
- Trésorier fédéral : **Christian BAILLY**
- Secrétaire fédérale : **Odile LALLEMAND**
- Membres Bénévoles : **Jean-Paul BUS ; Isabelle de CAUMIA-BAILLENX ; Alain LAPEYRE**
- Membre Salarié : **Thierry HEIT**

Le Bureau fédéral et le Conseil d'administration sont garants du bon fonctionnement de la fédération en lien direct avec la Direction générale et l'équipe fédérale, avec lesquelles ils entretiennent des relations régulières, notamment au regard de

leur représentation dans les différentes instances et auprès des partenaires institutionnels. À ce titre, ils sont les porte-paroles des positions de la fédération dans leur association et dans les territoires et promeuvent les actions engagées pour les adhérents du réseau Adédom.

Les Instances fédérales, que composent le Conseil d'administration et le Bureau, se réunissent de façon régulière tout au long de l'année suivant les élections en Assemblée Générale, pour prendre acte d'éléments de communication, accompagner les adhérents – et prospects – ou statuer sur des décisions relatives à des actions à mener, à l'appui de notes et présentations élaborées par l'équipe fédérale – experts dans leurs domaines.

L'année 2021 ayant été marquée par la poursuite de la crise sanitaire de la Covid-19. Les réunions d'instance se sont tenues, selon l'évolution de la crise, soit en présentiel dans les locaux du siège de la fédération, ou dans des lieux réservés pouvant recevoir l'ensemble de ses membres, soit en visioconférence.

• Réunions du Conseil d'administration en 2021

Le 28 janvier, le 15 avril et le 3 juin en visioconférence ; le 8 juillet, les 2 et 3 septembre ainsi que les 8 et 9 décembre à Paris.

• Réunions du Bureau fédéral en 2021

Le 14 janvier, le 25 janvier, le 10 février, le 10 mars, le 21 mars, le 31 mars, le 13 avril, le 19 mai, le 16 juin, le 30 juin, ainsi que le 13 juillet et le 21 septembre en visioconférence ; le 7 avril, le 6 juillet, le 1^{er} septembre et le 17 novembre à la fédération ; et le 13 octobre à Paris à l'occasion du Bilan du Programme Adessadomicile 2020.

Lors de ces instances, ont ainsi été évoqués des sujets d'actualité tels que la gestion de la Crise Covid et l'impact sur le fonctionnement et la pérennité des associations adhérentes, mais aussi la poursuite de la mise en place de la nouvelle vie territoriale et plus globalement du Projet stratégique dont elle est issue, la finalisation du Programme Adessadomicile 2020 et la réflexion d'un nouveau programme pour 2022. Des échanges sur les relations avec les autres acteurs du domicile se sont tenus notamment dans le cadre de la mise en place de l'avenant 43, dossier majeur du secteur en 2021.



2 / Commissions fédérales

Tout comme les Instances Adédom, les commissions fédérales ont également dû adapter leur fonctionnement afin de poursuivre leur activité, en se réunissant tant en présentiel qu'en visioconférence, l'année 2021 étant la dernière année de mandature avant un renouvellement au 1^{er} janvier 2022.

Animées conjointement par un administrateur fédéral et un membre de l'équipe Adédom expert dans son domaine, elles sont composées d'une dizaine de personnes issues des associations adhérentes pour échanger sur les dossiers d'actualité qui les concernent, mais aussi apporter leur expertise pour éclairer les administrateurs et autres représentations et répondre aux besoins et aux attentes du réseau en produisant des outils à destination des adhérents.

Ces commissions réunissent des Présidents, des Directeurs et des Responsables de services ou de secteurs :

- Commission Santé, Soins, SPASAD et Accueil de jour
- Commission Technologie et Mutualisation des achats
- Commission Personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Commission Enfance et Familles
- Commission Qualité

3 / Equipe au 31 décembre 2021

En 2021, l'équipe fédérale a connu des mouvements de personnel avec le départ et l'arrivée de quelques-uns de ses membres.

Blanche ADOU-NIANGORAN - Chargée d'animation des Territoires

Marine BACCHETTA - Chargée de communication

Lucie DESARBRES - Responsable Santé au travail et Impact social

Estelle GRAS - Conseillère technique Santé et Soins

Isabelle HERRY - Responsable Santé et Soins

Margaux LANDRIEUX - Aide-comptable

Audrey LEBOEUF - Responsable du développement des Territoires (*départ en congés maternité au 1^{er} décembre 2021*)

Ann-Emmanuelle LOUIS - Conseillère technique Aide et Accompagnement

Delphine MARLIER - Responsable Aide et Accompagnement

Stéphanie MARY - Assistante polyvalente de direction

Sandrine MORARD - Chef de projet Programme Adessadomicile 2020

Lucie MORON - Responsable Qualité

Yves PIOT - Responsable Pôle juridique

Françoise RAKOWSKA-MARGULES - Conseillère gestion (*départ en retraite au 31 décembre 2021*)

Carine RYCKEBOER - Responsable Emploi Formation

Laurent SIMAO - Responsable Administratif et Financier

Monique SUTTER - Assistante formation dédiée à Adédom Formation

Cindy TAINE - Juriste droit social

Cyrille TISSOT - Juriste droit social

Laëtitia VERDIER - Secrétaire générale

Hugues VIDOR - Directeur général

David ZEISLER - Responsable Communication et Partenariats

Equipe Adédom Formation

Karishma BALLOO - Assistante formation

Alexandra MASSON - Assistante formation

Christophe TROUSSEU - Responsable développement de l'OF



ADÉDOM UNE FÉDÉRATION NATIONALE RECONNUE

14

INSTITUTIONS SANTÉ ET SOINS

CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

ANS : Agence du Numérique en Santé

ATIH : Agence technique de l'Information sur l'Hospitalisation

HAS : Haute Autorité de Santé

INSTITUTIONS « EMPLOI ET FORMATION »

ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Uniformalion - OPCO de la Cohésion Sociale

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

USB : Union Syndicale de Branche

UDES : Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire

Handéo : Observatoire national des aides humaines

AFNOR : Association française de normalisation

UNIOOSS : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

CPNEFP : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

RNOGCS : Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé

APFEES : Association Prud'hommes Formation Employeurs de l'Economie Sociale



adédom

La fédération du domicile

INSTITUTIONS FAMILLES

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

CNPE : Conseil National de la Protection de l'Enfance

CNAPE : Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

UNAF : Union Nationale des Associations Familiales

INSTITUTIONS PA/PH

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

France Silver Eco

ODAS : Observatoire national de l'action sociale

ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Ministère délégué chargé de l'Autonomie
Secrétariat d'État en charge de l'enfance et des familles

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins

DGS : Direction Générale de la Santé

DSS : Direction de la Sécurité Sociale

DNS : Délégation du Numérique en Santé

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DGT : Direction Générale du Travail

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DGE : Direction Générale des Entreprises

PREMIER MINISTRE

Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées

LES COMBATS D'ADEDOM EN 2021

RÉFORME DU SYSTÈME DE CLASSIFICATION ET DE RÉMUNÉRATION

15

En 2021 la fédération s'est fortement mobilisée autour de la réforme du système de classification et de rémunération de la convention collective.

L'avenant n°43 du 26 février 2020, agréé par arrêté du 21 juin 2021, est entré en vigueur le 1er octobre 2021.

La mobilisation porte avant tout sur **l'attractivité des métiers** de l'aide, de l'accompagnement des soins et des services à domicile. La situation est très compliquée face aux difficultés récurrentes de recrutement, exacerbées par le Ségur de la santé.

Cela implique une revalorisation significative des rémunérations, qui doit s'inscrire plus globalement dans le cadre d'une politique de prise en charge de l'autonomie et du grand âge.

La pérennité de l'activité des services est remise en question. La situation actuelle contraint ainsi de plus en plus de structures à refuser des interventions auprès des personnes accompagnées et des familles par manque de salariés.

Cet avenant permet une meilleure reconnaissance de la formation, des diplômes, des compétences des salariés, ainsi que des contraintes des métiers de l'aide à domicile. Cela s'inscrit dans le cadre du développement de parcours professionnels des salariés. Le rôle majeur et l'utilité sociale des métiers de l'aide et des soins à domicile ont été mises en valeur lors de la crise sanitaire liée au covid-19.

Le combat de la fédération est désormais **son financement effectif et pérenne** par les pouvoirs publics nationaux et locaux, véritablement fléché vers les structures. La fédération milite pour une prise en compte réelle et effective de cet impact financier dans la tarification des services d'aide à domicile, sur l'ensemble des territoires, de manière uniforme, pour les salariés, les structures et les bénéficiaires.

La fédération a participé au sein de l'USB-Domicile dans le cadre de groupes de travail à l'élaboration du guide paritaire d'application signé le 21 mai 2021 et aux grilles d'évaluation des emplois génériques.

Parallèlement, au regard des difficultés de financement, l'action de la fédération s'est caractérisée en 2021, via l'USB-Domicile, par des courriers avant tout adressés au 1^{er} Ministre, au Cabinet de Brigitte Bourguignon, aux départements (SAAD), à la CNAM

et aux CPAM (CSI) et aux Mutuelles.

La mise en place d'une cartographie USB sur la situation du financement des SAAD tarifés et non tarifés par département a permis de faire remonter régulièrement les difficultés auprès du Cabinet de Mme Bourguignon et d'harmoniser les pratiques.

La fédération a participé pendant l'été aux travaux menés par l'USB-Domicile, la CNSA, la DGCS et la Direction de Sécurité Sociale qui ont permis la co-construction du vademecum pour l'application de l'article 47 LFSS 2021. Ce dernier prévoit le financement des surcoûts de l'avenant 43 pour 2021 et 2022.

La fédération ADEDOM s'est particulièrement investie dans la problématique de l'absence de financement des CSI. Cette mobilisation importante au sein de l'USB-Domicile, comme auprès de la CNAM et même auprès du 1^{er} Ministre, s'est traduit par l'obtention d'un financement dédié, dont le montant et le délai de versement sont en cours de définition (voir [page 26](#)).

Les réunions auprès de la DGCS et de la Direction de la Sécurité Sociale ont permis de se coordonner sur l'impact financier au regard de l'outil de calcul USB, et celles auprès des différentes administrations (CNAM, CNAV, CNAF, Caisses de retraite) des avancées sur les circuits de financement.



POLITIQUE SALARIALE

Selon la Conférence salariale DGCS du 25 février 2021, le taux d'évolution de la masse salariale de la branche BAD est de +1,20% en 2021, avec un solde début 2021 de +0,86%. Lors de cette réunion, l'USB-Domicile a indiqué que l'avenant n°43 constituait une véritable réforme d'envergure et a demandé son agrément et son extension avant le 1^{er} octobre 2021.

ACCORDS DE BRANCHE

16

• Prévoyance

Les organismes assureurs ont alerté les partenaires sociaux sur la situation du régime de prévoyance de branche et la nécessité de négocier des mesures de redressement en raison de comptes de résultat très déficitaires en 2019.

Les partenaires sociaux ont négocié et conclu l'avenant n°46 le 21 janvier 2021 qui modifie le montant de certaines prestations et augmente le taux de cotisation globale de prévoyance, dans le cadre de la préservation de l'équilibre financier de ce régime.

Cet avenant, agréé par arrêté du 19 avril 2021, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2021.

• Formation professionnelle

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 a modifié en profondeur les règles relatives à la formation professionnelle.

Les partenaires sociaux ont alors engagé une négociation visant à actualiser et remplacer en intégralité les dispositions du Titre VI de la convention collective BAD, qui a abouti à la conclusion de l'avenant n°47 le 21 janvier 2021.

Cet avenant n'a toujours pas été agréé en 2021.

• Commissions paritaires de branche

Les partenaires sociaux ont entamé des négociations, afin de créer une commission paritaire nationale de gestion des fonds de la formation (CPNGF) au sein de la Branche, et de revoir la composition des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation professionnelle (CPREFP) suite à la fusion de certaines régions. Cette négociation a abouti à la signature de l'avenant n°48 du 21 janvier 2021.

Cet avenant, agréé par arrêté du 28 juillet 2021, est entré en vigueur.

• Entrée en vigueur de l'avenant n°43

L'avenant n°43 a fait l'objet d'un refus d'agrément par arrêté du 13 novembre 2020 en raison de la volonté d'ajuster, notamment dans le temps, son impact financier pour les comptes publics.

Les partenaires sociaux ont alors décidé de négocier un avenant n°1 à l'avenant n°43 afin de prévoir son entrée en application dès le 1^{er} octobre 2021.

Cet avenant n°1 a été conclu le 21 janvier 2021, agréé par arrêté du 21 juin 2021, et est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021.

• Changement de catégories d'emploi

Dans le cadre de la transposition de l'avenant n°43 sur la classification - rémunération, les partenaires sociaux ont entamé une négociation afin de mettre à jour certains articles de la convention collective qui font référence à la classification selon les catégories A à I, lesquelles ont été remplacées par les degrés 1 et 2 et les catégories employés, techniciens-agents de maîtrise et cadres. Cela a abouti à la conclusion de l'avenant n°49 le 1^{er} juillet 2021.

Cet avenant, agréé par arrêté du 4 octobre 2021, est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021.



UNE FÉDÉRATION DE PROXIMITÉ



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUILLET

17

Alors que les conditions sanitaires ont une nouvelle fois empêché la fédération de tenir son Congrès à Saint-Malo, Adédom a malgré tout organisé son Assemblée Générale en présentiel à Paris.

L'Assemblée Générale a été l'occasion de faire un point d'étape du Projet stratégique 2020-2025 ainsi que, entre autres, de valider les Orientations présentées pour l'année à venir. Les adhérents ont également échangé sur la période COVID-19.

Normalement réservé aux Congrès, cette Assemblée Générale a été également l'occasion de réunir les partenaires les plus proches d'Adédom afin que ces derniers et les adhérents, qui n'avaient pas eu la possibilité de se rencontrer depuis le Congrès de Marseille en 2018, aient la possibilité d'échanger sur leurs actualités respectives et leurs besoins.

Partenaires présents

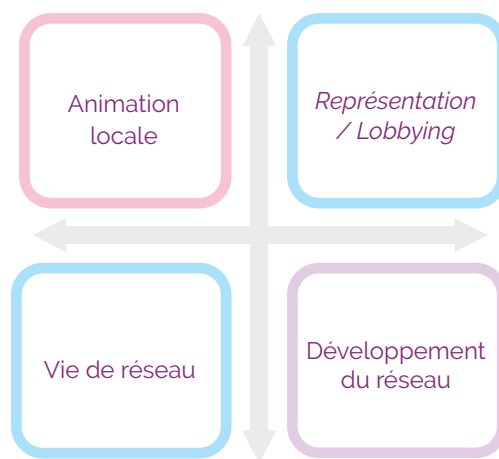


NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

« La diversité des territoires est la richesse du réseau »

L'année 2021 a vu se déployer la nouvelle organisation territoriale définie dans l'axe 3 du Projet stratégique « Agir en proximité avec les associations dans les régions et les départements ». Ce chantier conséquent, peu facilité par la situation sanitaire a été notamment possible grâce au renforcement du Pôle Territoires avec l'arrivée d'une Chargée d'animation territoriale, Blanche Adou-Niangoran en avril. Pour accompagner ce chantier et célébrer les retrouvailles en présentiel, un Tour de France des Territoires a été organisé en fin d'année.

relatives à notre secteur étant de plus en plus territorialisées, renforcer le lien entre le national et le local est stratégique. Ainsi, cette organisation s'articule autour de 4 missions.



18

4 missions pour dynamiser le réseau d'adhérents

Cette nouvelle organisation vise à renforcer la présence régionale de la fédération pour développer ses services au plus près des besoins des adhérents. Les politiques publiques

Les délégations territoriales et leur projet territorial

L'enjeu de l'année était de mettre en place les délégations territoriales suivant le nouveau schéma proposé par le Projet stratégique, c'est-à-dire avec un délégué territorial coopté par les adhérents et dont la nomination est validée par le Conseil d'Administration fédéral. Ce délégué territorial s'appuie sur une équipe dont la composition peut varier d'une région à l'autre pour s'adapter aux réalités, qu'elles soient liées à la géographie, à la taille du réseau Adédom ou encore aux activités représentées.

Le schéma de base est illustré ci-dessous :



14 délégations territoriales

10 délégués territoriaux*

3 délégués territoriaux adjoint

47 délégués départementaux**

17 délégués activité***

La situation sanitaire n'a pas été facilitante pour relever le défi de construire les équipes. Pourtant, grâce à l'organisation de nombreux temps d'échanges en visioconférence, 10 délégations territoriales ont réussi le défi de constituer leur équipe territoriale totalement ou partiellement et ce sont ainsi 77 représentants d'adhérents Adédom qui se sont mobilisés et engagés, pour :

- Contribuer à la représentativité de la fédération sur le territoire
- Faciliter le dialogue entre les structures et les acteurs institutionnels
- Faciliter le repérage des besoins non couverts
- Améliorer la dynamique locale par la création de lien entre les adhérents

* Délégué territorial : pilote et anime l'équipe territoriale.

** Délégué départemental : référent des adhérents ayant une activité PA/PH auprès du CD.

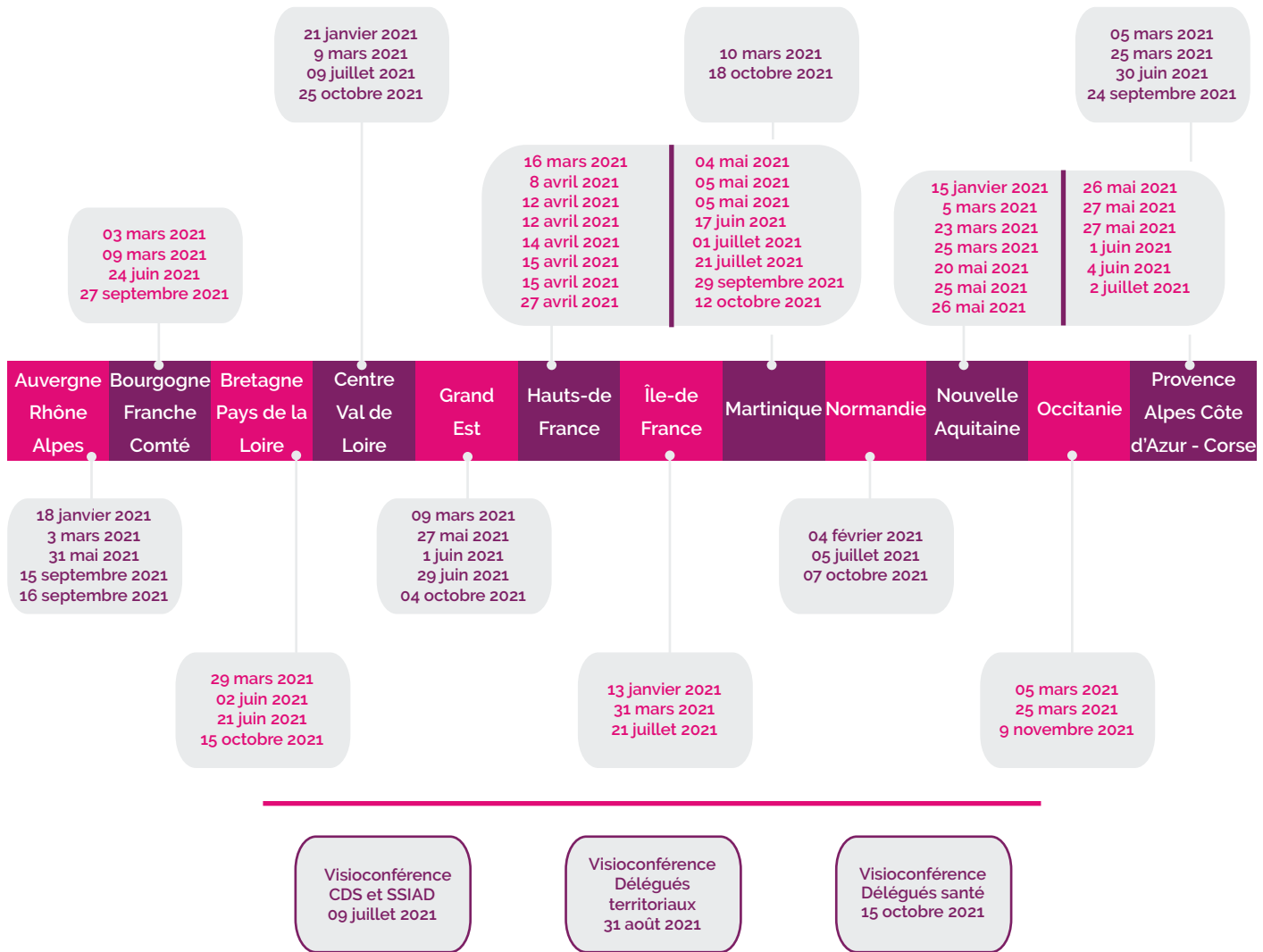
*** Délégué activité : anime le réseau d'adhérents de son activité et les représente au sein des instances.

Calendrier des rencontres territoriales

Les temps de rencontres des délégations territoriales sont indispensables pour consolider la dynamique territoriale grâce aux échanges et partages qu'ils permettent. C'est aussi le moment privilégié pour déterminer les actions à mener sur le territoire ou encore effectuer le suivi de leur mise en œuvre.

En 2021, les réunions ont essentiellement été consacrées à la construction des équipes territoriales et aux échanges rendus nécessaires par l'actualité (crise sanitaire, avenant 43, ESMS numérique).

Ce ne sont pas moins de 69 réunions des délégations territoriales et départementales qui ont été organisées en 2021, dont 6 en présentiel. Par ailleurs, 5 journées se sont tenues dans le cadre du tour de France des territoires (voir [page 20](#)). D'autres temps d'échanges ont également eu lieu, à l'initiative des délégués territoriaux de la Guadeloupe et Martinique.



Thèmes : sujets d'actualité de l'année 2021

Actualités régionales et nationales, planification des actions territoriales 2021, avenant 43, prévoyance, programme CNSA, retour de la campagne Urgence Domicile, constitution des équipes territoriales, obligation vaccinale, ESMS Numérique, PLFSS, services autonomie, SAAD famille, SAAD PA/PH, Centres de santé, SSIAD, CDS polyvalent, SPASAD, accueil de jour, plateforme de répit, structures évaluatrices, équipes autonomes, Mutualisation – programme de modernisation, nouveau dispositif d'évaluation, mise en œuvre du projet territorial.



LE TOUR DE FRANCE DES TERRITOIRES

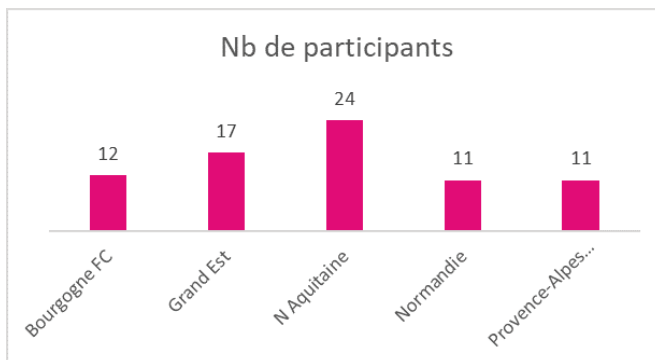
Le Tour de France des territoires engagé par la fédération Adédom entre novembre 2021 et avril 2022 avait plusieurs objectifs :

- **Affirmer la présence de la fédération** sur le terrain, « en proximité » après plus de 18 mois sans réunion territoriale en présentiel ;
- **Répondre directement aux interrogations** des adhérents sur les sujets forts : avenant 43, recrutement ;
- **Soutenir les nouvelles délégations** territoriales (tour en lien avec les délégués).

Les cinq premières éditions se sont déroulées entre le 30 novembre et le 16 décembre 2021 en Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), Bourgogne Franche-Comté (Beaune), Provence Alpes Côte d'Azur (Marseille), Normandie (Lisieux) et Grand-Est (Strasbourg). Elles ont montré à quel point ces retrouvailles étaient nécessaires et attendues par les adhérents.

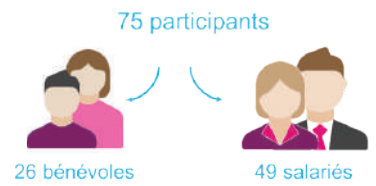
20

15 participants en moyenne



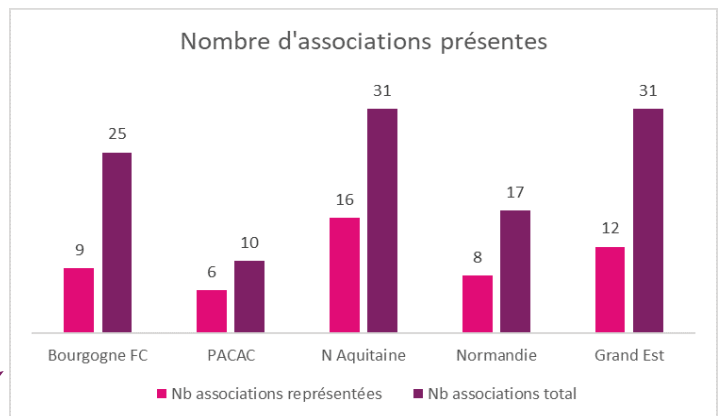
Une mobilisation réussie !

Avec près de 75 participants, quasiment une association présente sur deux en moyenne, l'objectif de rassembler les adhérents a été atteint, si on s'en tient aux statistiques habituelles de ce genre d'évènement.



On peut souligner que dans quelques régions, ces journées ont été l'occasion d'inviter des prospects, leur permettant ainsi de découvrir la vie du réseau.

Les journées ont par ailleurs mobilisé, **11 personnes** de l'équipe fédérale, **le Président fédéral et les deux vice-présidents** et **6 administrateurs fédéraux**.



47 % des associations représentées en moyenne

Des attentes fortes

Les attentes sont relativement convergentes d'une région à l'autre avec de nombreuses expressions concernant la dynamique de réseau et le partage entre adhérents « *Faire vivre le collectif/ connaître les projets des associations pour une mise en commun* ». L'actualité influe sur les attentes notamment en ce qui concerne l'avenant 43 ou encore les questions sur l'avenir du secteur « *Partager des échanges sur l'avenir de la structuration de l'aide à la personne dans le cadre du domicile renforcé* ». Enfin, les adhérents expriment des attentes attachées à la dynamique territoriale « *Soutenir une dynamique de territoire en proximité* ».



Réseau

15 %



Secteur

15 %



Avenant 43

11 %



Territoires

La crise Covid 19 un marqueur fort de ces deux dernières années

Sans surprise, les expressions les plus nombreuses sur **ce qui a marqué** ces deux dernières années, se rapportent principalement à deux thématiques :

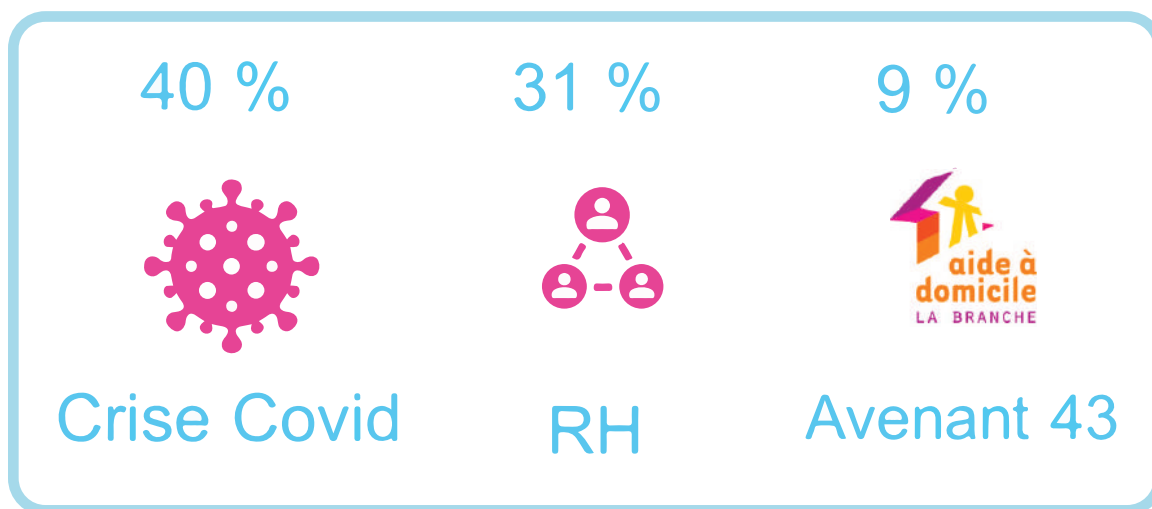
- La crise Covid ;
- Les problématiques RH.

Ensuite, les expressions concernent l'avenant 43 et la difficulté de manager ou du manager.

Il faut souligner que 88% des expressions ont une connotation négative « *Manque de reconnaissance vis-à-vis de la crise sanitaire (difficultés à avoir EPI)* », « *Instabilité des équipes, turn over important* ».

En revanche, les **12% d'expressions positives** sont quasiment toutes **liées à la crise Covid** et mettent en lumière la solidarité qui s'est exprimée au moment du premier confinement, notamment des salariés, mais aussi l'accompagnement financier de l'Etat ou du Conseil Départemental « *Une forte présence de nos salariés pendant cette période Covid = ils ont continué à aller à domicile alors que des travailleurs sociaux (éduc, Assistantes sociales) n'y allaient plus* ».

Pour ce qui est **des souhaits**, ils sont extrêmement variés et difficiles à cartographier. Cela va du souhait de plus de temps « *du temps pour soi* » à « *La survie* » en passant par des souhaits très concrets et constructifs « *Coopérer dans la recherche de solutions « mixtes » avec les établissements (être complémentaires plutôt qu'en concurrence)* ».



21

Des propositions politiques variées

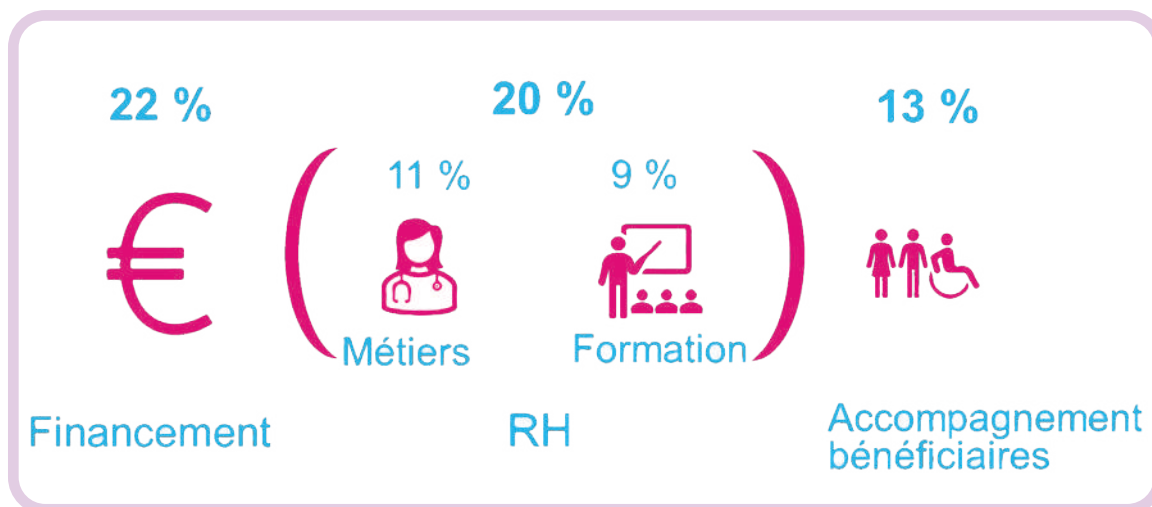
Lors d'ateliers, les participants étaient invités à formuler une à cinq propositions politiques pour le Domicile à destination des candidats à l'élection présidentielle, propositions ayant vocation à alimenter la plateforme présidentielle de l'Union Syndicale de Branche.

Les adhérents ont été performants puisqu'ils ont formulé **54 propositions politiques**¹. Elles convergent d'un groupe à l'autre, d'une région à l'autre et surtout, des thématiques se dégagent

en fonction de la sensibilité des participants.

Les élus sont inquiets pour **le maintien du modèle associatif** avec la nécessité de pouvoir renouveler la gouvernance et proposent donc des mesures pour motiver l'engagement bénévole. De leur côté, les Directrices et Directeurs et autres salariés s'attachent aux conditions concrètes de maintien de leur **activité** : le financement, le recrutement par exemple.

¹Sont intégrées les propositions émises par l'Ile-de-France, dernière région à avoir travaillé sur les propositions politiques.



22% des propositions se rattachent à la problématique du financement, qu'il s'agisse « de passer d'un financement horaire à un financement forfaitaire » ou encore d'une « refonte pour plus d'équité entre intervenants ». 20% des propositions ont trait aux ressources humaines en général, les métiers plus précisément pour 11%, par exemple « simplifier les évolutions entre les différents métiers » et 9% spécifiquement à la formation. Enfin, 13% des propositions concernent l'accompagnement des bénéficiaires ou de leurs aidants « poursuivre l'aide aux aidants en facilitant les démarches administratives et finançant les services ».

ADÉDOM : UNE EXPERTISE SUR LES METIERS DU DOMICILE



PÔLE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT

22

1 / L'accompagnement des adhérents au quotidien

Le pôle Aide et Accompagnement s'attache, au quotidien, à soutenir et accompagner les adhérents du réseau dans leurs interrogations autour de leurs activités. Cet appui prend diverses formes et se traduit notamment par les réponses apportées à leurs sollicitations, la rédaction de notes et la veille réglementaire et juridique.

Le pôle assure une veille sur les appels à projets ou à manifestation d'intérêt et soutient les adhérents du réseau dans l'élaboration ou le suivi de leurs projets ainsi que le développement d'une activité nouvelle.

2 / Le soutien des services durant la crise covid et dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 43

- [Le soutien des services durant la crise de COVID 19 \(deuxième et troisième vagues\)](#)

Marquée par les deuxième et troisième vagues épidémiques, cette année encore, une part importante de l'activité du pôle a été consacrée à la gestion de la crise sanitaire.

Le pôle a veillé à faire remonter régulièrement l'ensemble des difficultés rencontrées par les services aux pouvoirs publics afin que des réponses concrètes leur soient apportées.

Les différentes réunions avec le cabinet d'Adrien TAQUET, la DGCS et la CNAF ont permis à chacun des financeurs de prendre conscience de la réalité vécue sur le terrain, notamment les craintes des familles et des bénéficiaires, la

baisse des heures d'intervention, le manque de personnel lié aux difficultés structurelles alourdies par la crise sanitaire, le manque d'information relayée par les Conseils Départementaux et les CAF (...).

La mobilisation importante d'Adédom sur ces sujets, a motivé l'adoption de décrets et circulaires par l'Exécutif et la branche familles afin de garantir le maintien des financements des structures connaissant des diminutions d'activité et fermetures momentanées imputables à la situation sanitaire.

Le dernier semestre de l'année 2021 a aussi été marqué par l'entrée en vigueur de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire, applicables dans notre secteur.

Depuis l'instauration de ces nouvelles dispositions, le pôle Aide et Accompagnement conseille les adhérents et contribue à lever leurs incertitudes relatives à l'application de la loi.

Le contexte inédit a nécessité une grande réactivité et de la vigilance afin de répondre au mieux aux adhérents.

Le pôle s'y est attaché à travers les réponses aux sollicitations, souvent urgentes, et la rédaction d'une note fédérale dédiée, réalisée en commun avec les pôles *Santé et soins* et *Juridique*.

Cet outil est d'ailleurs, jusqu'à présent, régulièrement actualisé, suivant les évolutions législatives et réglementaires.





- **Le soutien des services dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 43**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 43 depuis le 1^{er} Octobre 2021, le pôle a accompagné les adhérents du réseau dans leurs réflexions stratégiques et dans leur recherche de sources de financements, particulièrement dans les territoires où des Conseils départementaux ont opéré de la résistance pour financer les services.

À cet effet, le pôle Aide et Accompagnement a joué un rôle important de conseil juridique auprès des structures et a pu les soutenir dans leurs démarches de négociation avec les Conseils départementaux, particulièrement dans le cadre de négociation ou de conclusion de CPOM.

L'entrée en vigueur du nouvel avenant a aussi conduit de nombreux adhérents à requestionner leurs modèles économiques. Dans ce cadre, le pôle a amené les adhérents à la réappropriation de leur modèle économique et à une meilleure connaissance du régime juridique auquel ils sont soumis en matière de liberté tarifaire.

3 / Le maintien de l'engagement sur la périnatalité

23

Le pôle Aide et Accompagnement poursuit son engagement sur la périnatalité et œuvre à la reconnaissance et l'intégration des services d'aide aux familles dans les politiques publiques familiales et sociales.

La réflexion sur la mise en œuvre d'un groupe de travail interministériel visant à élaborer une feuille de route partagée pour les SAAD afin de répondre aux enjeux portés par les 1000 premiers jours a donné lieu à une première réunion le 30 novembre. Une rencontre a été organisée avec Messieurs Sylvain Bottineau, Sous-directeur de l'enfance et de la famille et Jean-Régis Catta, Sous-directeur adjoint à la Direction générale de la cohésion sociale, en amont de la mise en œuvre de ce groupe de travail.

La fédération était présente au colloque « Santé psychique et psychiatrie périnatales » le 18 novembre à Avignon et a participé à une table ronde avec les autres fédérations de la branche du domicile.

Enfin, le pôle Aide et Accompagnement a entrepris un travail avec les réseaux de santé en périnatalité afin de promouvoir l'action des SAAD familles, notamment le métier des TISF en matière de périnatalité, et de contribuer à une meilleure connaissance et inter connaissance des acteurs des secteurs sanitaire et médicosocial. À l'échelle nationale, un contact a été pris avec la fédération nationale des réseaux de périnatalité.



1 / Une expertise au service du réseau

La fédération accompagne ses adhérents dans la gestion quotidienne de leurs activités en élaborant des notes techniques, des informations sur l'évolution de la réglementation, des modèles et outils ainsi qu'en répondant à leurs questions.

L'année 2021 pour le Pôle Santé et Soins, c'est ainsi :

- Des réponses à près de 300 sollicitations ;
- De nombreux échanges téléphoniques avec les adhérents;
- Des visio individuelles ou régionales permettant d'échanger autour de problématiques spécifiques ou sur des tendances de fond ;
- La reprise des visites sur sites.

L'accompagnement des adhérents par le pôle Santé et Soins a particulièrement porté sur les sujets suivants :

- La gestion de la crise sanitaire, et notamment l'implication des structures dans la campagne de tests de dépistage et leur intervention au sein, ou en tant que, centre de vaccination ;
- La mise en œuvre dans les structures de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire ;
- La création et le développement d'activités : création de centres de soins infirmiers, transformation d'un CSI en centre de santé polyvalent...

Pour faire un tour de panorama des évolutions du secteur et sensibiliser les adhérents à celles-ci de manière à ce qu'ils puissent se les approprier, des journées spécifiques ont été organisées, dont la journée relative aux CSI le 30 mars 2021. Celle-ci, organisée à distance en 4 temps autour des grands enjeux des CSI (financiers, partenariats, RH et numérique), a offert un espace d'échanges privilégié à toutes les parties prenantes pour partager leurs expériences et prendre de la hauteur sur leurs problématiques quotidiennes.

En outre, différents groupes de travail spécifiques se sont mis en place :

- Un groupe de travail réunissant les porteurs ou futurs porteurs de plateformes de répit. Les premiers échanges ont notamment permis de faire un tour d'horizon de la réglementation et des politiques menées en matière d'offre de répit aux aidants et d'identifier les attentes en matière d'accompagnement fédéral et les actions à mener.
- Un groupe de travail réunissant les SPASAD du réseau au cours duquel ont été abordés les pratiques et organisations des structures, les actualités ainsi que les futurs services autonomie.

Ces groupes de travail ont vocation à se perpétuer et à se réunir à échéances régulières afin de faciliter le partage de connaissances.



2 / Porte-parole des intérêts du réseau

Négociation de l'avenant 4 à l'accord national des centres de santé

Débutées le 3 février 2021, les négociations relatives à l'avenant 4 de l'Accord national des centres de santé ont initialement porté sur cinq axes majeurs :

- Pour les centres de santé polyvalents et médicaux : revalorisation de certains indicateurs consécutivement à l'embauche d'une infirmière en pratique avancée (IPA) ;
- Pour les centres de santé polyvalents et médicaux : déploiement des soins non programmés en structure d'exercice coordonnée, s'inscrivant dans une stratégie de désengorgement des urgences hospitalières ;
- Création d'un nouvel indicateur permettant de valoriser, en lien avec la mission « crise sanitaire » de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) CPTS, la participation des centres de santé à la gestion des crises sanitaires ;
- Régulation des centres de santé en zone sur-dotée en infirmiers libéraux ;
- Médiation sociale.

En lien avec le RNOGCS, le pôle Santé a participé à ces négociations et a permis que certains indicateurs, initialement réservés aux seuls centres de santé polyvalents, soient également appliqués aux CSI.

Suspendues en cours d'année 2021 compte tenu du contexte sanitaire, les négociations ont repris en début d'année 2022.

Avenant 2 à l'ACI CPTS

Après avoir pris part aux négociations, la Fédération a signé le 20 décembre dernier l'avenant n°2 à l'accord cadre conventionnel interprofessionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des communautés territoriales de santé.

Les négociations ont porté sur quatre points :

- Nouvelle mission socle : réponse aux crises sanitaires
- Accélération du déploiement des CPTS au travers des dispositifs de financement
- Amélioration de la prise en charge des soins non programmés et articulation de cette mission avec le SAS
- Expérimentation « équipes de soins primaires et spécialisés ».

Audition sur les soins à domicile par la Cour des comptes

Cette audition a été l'occasion pour la fédération de dresser un tableau d'ensemble alarmant mais réaliste de la situation des services de soins à domicile – dans lesquels elle a tenu à inclure les centres de santé infirmiers (CSI). Cet échange a aussi permis de présenter à la Cour des comptes le « New Deal », bouquet de services modulables à destination des personnes accompagnées à leur domicile.

Réforme de la tarification des SSIAD

Alors que les premiers échanges relatifs à la réforme du financement des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ont débuté en 2007, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a relancé les travaux en la matière en 2018 avec une nouvelle étude nationale de coûts.

Les objectifs annoncés de cette réforme sont de mieux financer les interventions auprès de personnes ayant un besoin de soins important, permettre d'assurer la continuité des interventions et construire un modèle « maniable ».

La dernière étude nationale des coûts a été exploitée à partir de 2020 par un groupe de travail national.

Dès le mois de septembre 2021, un nouveau groupe de travail auquel a participé le pôle Santé a été constitué et a été chargé, avec des représentants de l'ATI, de la CNAM, de la CNSA, de la DGCS, de la DSS, des ARS et des fédérations de SSIAD, de réfléchir à la construction d'un nouveau modèle de financement des SSIAD.

Avant la mise en œuvre de cette réforme prévue pour le 1er janvier 2023, le groupe de travail, dont les travaux se poursuivent, devra se positionner sur les composantes du tarif, sa méthode de calcul, l'unité de tarification, le choix des variables, les modalités de passage à la nouvelle tarification ainsi que sur la maintenance du modèle.

3 / Commission Santé

La commission « Soins, Santé, SPASAD et Accueils de jour » s'est réunie cinq fois en 2021. S'adaptant au contexte sanitaire, le format des réunions a été revu et celles-ci se sont principalement déroulées en visioconférence.

Ces réunions ont été l'occasion, pour la fédération et les membres de la commission, d'aborder plusieurs enjeux liés à l'évolution du système de santé et d'adopter des positionnements fédéraux vis-à-vis d'eux.



4 / Combats : Financement de l'avenant 43 pour les CSI, SSIAD et Accueil de jour

• CSI

Afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation financière inquiétante des centres de soins infirmiers, un dossier co-écrit par le pôle Santé et la fédération C3SI et approuvé par l'ensemble des membres du RNOGCS a été adressé au cabinet du Ministre de la Santé et des Solidarités, à la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).

Le pôle Santé a en outre préparé, en collaboration avec C3SI, un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité Sociale afin que soit compensée, par une aide financière, l'augmentation de la masse salariale consécutive à la revalorisation prévue par l'avenant 43.

Ces amendements ont été déclarés irrecevables lors de leurs examens en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale.

L'un des amendements a été débattu au Sénat mais a été rejeté. Le Gouvernement a néanmoins indiqué que le sujet méritait « d'être approfondi ».

Le 29 novembre 2021, un courrier signé par Patrick Malphettes, la présidente de l'UNA et le président de la FNAAFP/CSF a été diffusé à l'ensemble des CPAM pour demander le financement de l'application de l'avenant 43.

Précédemment à cette démarche, les 4 fédérations, sur proposition d'Adédodom, avaient envoyé un courrier sur ce sujet au Premier Ministre ainsi qu'au Directeur Général de la CNAM et de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS).

D'autres actions de lobbying ont également été menées pour alerter sur la situation des CSI.

Récompense de la mobilisation sans précédent de la fédération afin que les CSI obtiennent gain de cause, le financement des surcoûts liés à la mise en place de l'avenant 43 pour les Centres de santé infirmiers a été annoncé le 18 février 2022 par le Premier Ministre.

• SSIAD et accueils de jour

S'agissant des SSIAD et des accueils de jour, l'instruction budgétaire du 16 novembre 2021 a précisé que tous les services PA/PH de la BAD étaient éligibles à l'avenant 43. Les établissements médico-sociaux, tels que les EHPAD, en sont néanmoins exclus car ils bénéficient du complément de traitement indiciaire (CTI) ou de son extension (pour les FAM, etc...).

L'instruction a prévu le versement de crédits complémentaires pour permettre la mise en œuvre de l'avenant 43 sur la base de l'enquête réalisée auprès de tous les ESMS de la branche par les ARS « mais également à partir d'échanges de données avec les représentants de la branche ». 15,9 millions d'euros ont été prévus dans le cadre de cette instruction.

Le pôle Santé et soins est resté vigilant sur les crédits délégués aux structures.

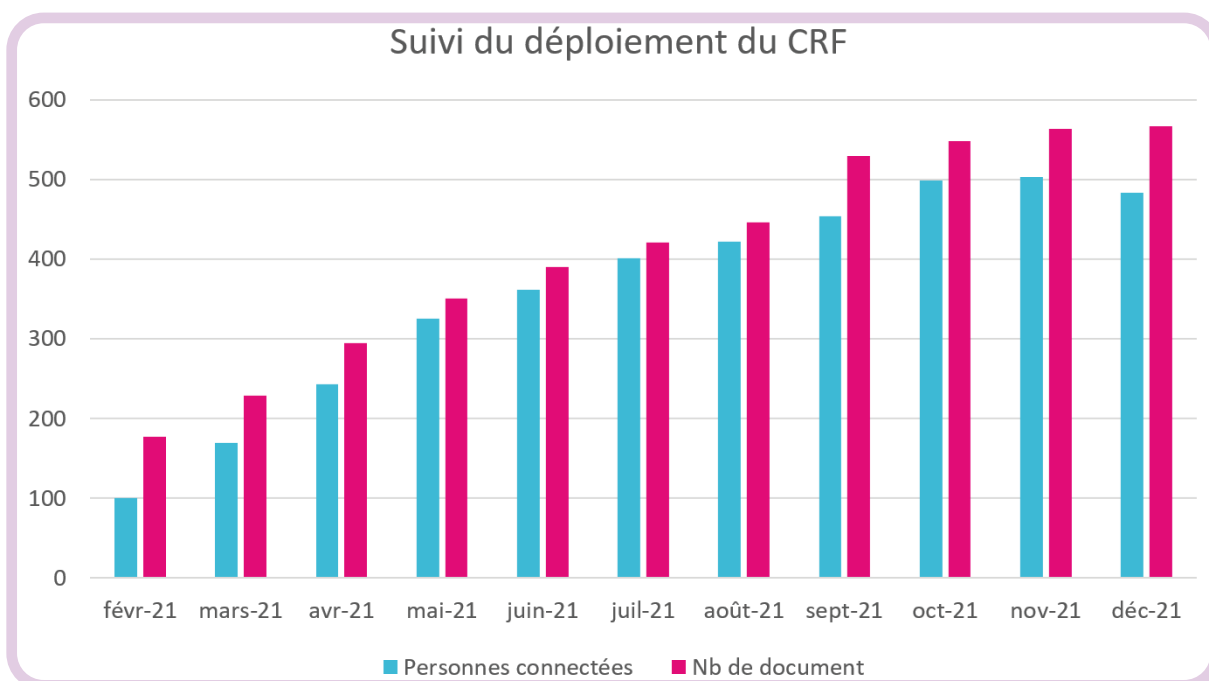


UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DES ADHÉRENTS

CENTRE DE RESSOURCES FÉDÉRAL

Après son déploiement en novembre 2020, le Centre de Ressources Fédéral n'a cessé d'évoluer comme le montre ce diagramme :

27



Le nombre de documents ne cesse d'augmenter au fur et à mesure de l'actualité et des besoins exprimés par nos adhérents.

Le nombre de personnes connectées évolue au fil du temps mais les chiffres nous paraissent encore bas au vu du nombre de personnes qui composent notre réseau. Nous devons renforcer nos actions quant à l'utilisation et l'incitation à aller sur ce portail qui satisfait les adhérents qui l'utilisent.

De ce fait, une vidéo a été faite afin de présenter l'utilisation du portail dans ses grandes lignes. Elle est disponible auprès de la fédération.

En fin d'année, l'ensemble du réseau a été interrogé sur sa satisfaction du portail mais également, pour celles et ceux qui ne l'utilisent pas, pour mieux en comprendre la cause.

Nous avons reçu pas moins de 160 réponses et nous remercions tous les participants. Cela va nous permettre de poursuivre le déploiement de ce portail qui vous est destiné.

63 %
d'utilisateur

83 % de
satisfaction
du portail

85 % de
satisfaction
de la
présentation

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

1 / Fondation JM-Bruneau

Soutien aux projets des adhérents Adédom par la Fondation JM Bruneau

**FONDATION
JM.BRUNEAU**

SOUS L'ÉGIDE DE LA
FONDATION DE FRANCE

En 2021 pour la 7e année consécutive, la Fondation JM Bruneau soutient les adhérents de la Fédération Adédom. Ce partenariat permet de soutenir les projets émergents répondant aux besoins des personnes âgées et vulnérables.

Sur proposition de la Fondation Bruneau, il a été décidé en 2021 d'accorder une attention particulière aux projets sur la mise en place d'équipes autonomes au regard des perspectives que ces projets offrent en matière d'effets sur la qualité de vie au travail et qualité de service et au regard des difficultés à trouver des financements pour ces projets de transformation assez coûteux.

Suivi du Fonds Bruneau en 2021

Les appels à projets en 2021 ont eu lieu sur trois périodes : du 1^{er} janvier au 26 février, du 10 juin au 7 juillet, du 30 septembre au 4 novembre.

Le comité Bruneau s'est réuni 4 fois en 2021, les 18 mars, 15 juillet, 22 novembre et 17 décembre, pour statuer sur les demandes de financement.

Montant des subventions et thèmes des projets

18 projets ont été déposés en 2021 et parmi ceux-ci 15 projets ont été soutenus financièrement.

En 2021 95 000 € ont été attribués à des projets des adhérents.

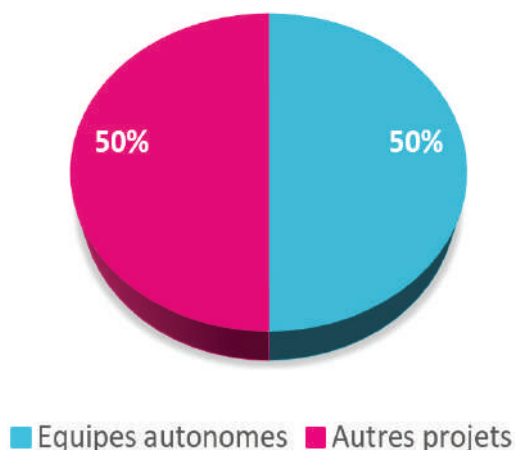
Le montant moyen de la subvention accordée par projet est de 7 000 €

En cohérence avec l'attention particulière aux projets de transformation en équipes autonomes, la grille des subventions a été modifiée pour ces projets.

Grille des subventions en 2021

	Projets de transformation en équipes autonomes	Autres projets
Projets avec co-financement	10 000	7 000
Projets sans co-financement	7 000	5 000

Thèmes



Les thèmes autres que celui des équipes autonomes

- Soutien aux aidants : réunions mensuelles, temps de repas mutualisés etc.
- Création d'un service de transport accompagné – Action favorisant le lien social ;
- Communication personnes âgées isolées via tablettes numériques – Lutte contre la fracture numérique ;
- Solution de répit pour des parents d'enfants porteurs de handicap ;
- Atelier d'expression des bénéficiaires sur la crise sanitaire – Action favorisant le lien social ;
- Ateliers thérapeutiques : groupes de parole, repas, sophrologie – Action de prévention pour la nutrition – Action favorisant le lien social – soutien aux aidants.

2 / Organisations innovantes

Les actions menées dans le cadre du projet équipes autonomes et responsables en 2021 ont bénéficié du soutien financier de la Fondation JM Bruneau. D'autres financeurs potentiels ont été démarchés.

1. **Webinaire d'acculturation** : Organisation d'un webinaire le 12 mars 2021 pour présenter le modèle E.T.O.I.L.E du collectif de structures Dom Avenir Services : plus de 130 personnes connectées.
2. **Guide** : Production et diffusion d'un guide intitulé « Mettre en place des équipes autonomes et responsables des repères pour agir. Capitalisation à partir d'expériences du réseau Adédom ».
3. **Construction d'un accompagnement à la transformation en équipes autonomes**

L'année 2021 a permis la construction d'un accompagnement pour un panel de structures du réseau. Cet accompagnement est possible grâce au soutien financier de la fondation JM Bruneau.

Cet accompagnement a nécessité plusieurs étapes :

- Lancement d'un appel d'offres pour la mise en place d'une formation sur les organisations innovantes,
- Au regard du coût du dispositif, une deuxième proposition a été nécessaire pour construire un dispositif plus léger.
- Sélection des structures retenues pour bénéficier de l'accompagnement.
- 4 structures issues de deux régions différentes sont retenues : Auvergne Rhône-Alpes et Centre.

3 / Etoile de progression des familles – Family Star

En 2021, 61 professionnels de structures familles (TISF et responsables de secteur) ont été formés à l'étoile de progression

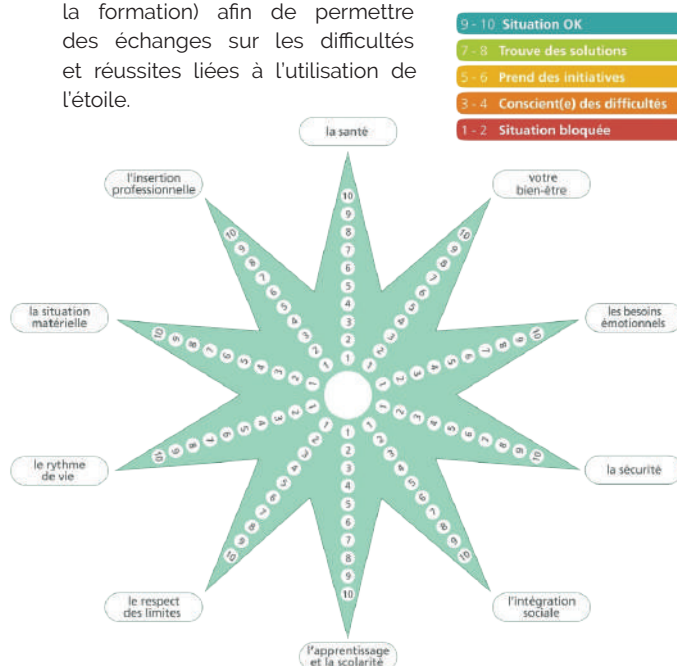
des familles.

Au regard du projet de développement d'un outil online par l'atelier de l'impact responsable du développement des Outcome Star pour le compte de Triangle Consulting en France, nous avons mené une réflexion pour faire évoluer le projet soutenu par la CNAF.

Une enquête a ainsi été menée en novembre 2021 qui a permis d'ancrer les propositions par rapport aux besoins des associations dans le cadre du développement de l'utilisation de l'étoile des familles. En effet le taux d'utilisation de l'étoile par les personnes formées est faible, ainsi alors que de nombreux professionnels ont été formés peu l'utilisent et ce en dépit du grand intérêt qu'ils portent à l'outil.

L'utilisation de l'étoile induit un changement et nécessite donc d'être accompagné, c'est pourquoi les pistes suivantes ont été retenues pour permettre d'augmenter le taux d'utilisation de l'étoile :

- Former des ambassadeurs de l'étoile de progression dans les structures formées qui seront des référents et des aides pour accompagner les professionnels dans l'intégration de l'outil dans leurs pratiques ;
- Proposer des ateliers de retour d'expérimentation de l'outil à distance des formations (entre 2 et 3 mois après la formation) afin de permettre des échanges sur les difficultés et réussites liées à l'utilisation de l'étoile.



ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

L'activité du pôle juridique demeure marquée par la pandémie liée au Covid-19. L'obligation vaccinale, le passe sanitaire et aujourd'hui le passe vaccinal, ont complété les interrogations sur les doctrines de protections des salariés et des bénéficiaires dans l'accomplissement de nos activités. L'obligation vaccinale en particulier a impacté fortement un dialogue social déjà sollicité par l'avenant 43, avec notamment la question des salariés encore suspendus à l'heure actuelle. A titre d'illustration, le décret 2021-699 du 21 juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire a connu environ 40 modifications en à peine 7 mois au titre de l'année 2021. L'ensemble de cette législation fut l'occasion d'un intense travail transversal avec les pôles activités.

L'application de l'avenant 43 a mobilisé le pôle toute l'année 2021, sous toutes les formes d'accompagnements (réponses, visioconférences, échanges de pratiques, 17 jours de formations, etc.).

À titre habituel, le pôle juridique est régulièrement sollicité sur les problématiques récurrentes suivantes :

- **Les relations individuelles de travail** : le contrat de travail (modèles de CDD et CDI, contrats aidés...), les congés payés, le temps partiel thérapeutique, la durée de travail (repos hebdomadaire, interruption de travail dans la journée, pause, durées maximales de travail, planification,...), la modulation du temps de travail, la complémentaire santé (dispense d'affiliation,...), le suivi médical et la procédure d'inaptitude, les sanctions disciplinaires dont le licenciement, la rupture conventionnelle et le départ en retraite,
- **Les relations collectives de travail** : les élections professionnelles, le rôle et les attributions des différentes institutions représentatives du personnel, le règlement intérieur,
- **Le service mandataire (particulier employeur)** : le droit disciplinaire, le décès et l'hospitalisation du particulier employeur, les obligations en matière de médecine du travail,
- **Le droit des associations** : les statuts et le règlement intérieur, la publicité.

L'accompagnement des adhérents a été également lié à l'actualité législative, réglementaire, mais aussi conventionnelle dans le cadre de la négociation et la conclusion de certains avenants de branche :

- **L'ordonnance du 2 décembre 2020** sur les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail face à l'urgence sanitaire,
- **La loi sur la gestion de la sortie de la crise sanitaire du 31 mai 2021** : congés payés imposés par l'employeur par accord d'entreprise, réunion du CSE à distance, report des visites médicales, arrêts de travail covid-19, activité partielle des personnes vulnérables,
- **Les lois du 5 août 2021 et du 10 novembre 2021** avec l'obligation vaccinale et le passe sanitaire,
- **La loi de finances rectificative pour 2021** avec l'instauration de l'indemnité inflation,
- **L'avenant n°43/20 2021** : le reclassement des salariés dans la catégorie et l'échelon dans le cadre des entretiens d'évaluation, le salaire de base, les éléments complémentaires de rémunération. Des informations ont été apportées sur le financement du surcoût de l'avenant 43 auprès des différents financeurs, dont les Conseils départementaux pour les SAAD, les textes (décret d'application et vade mecum), l'outil de calcul USB, ainsi que l'actualisation des modèles fédéraux de contrats de travail (CDD et CDI),
- **L'avenant n°46/2021 sur la prévoyance** : taux de cotisation, taux de remboursement des charges patronales dans le cadre de la garantie maintien de salaire, portabilité,
- **L'avenant n°49/2021 sur le changement de catégories** d'emplois dans le cadre de la transposition de l'avenant n°43 : période d'essai et son renouvellement dans le cadre du CDI.



GESTION / PAIE

Les questions des associations, en 2021, ont porté essentiellement sur la crise sanitaire et l'activité partielle mais également sur les questions d'ordre général :

- La paie, la fiscalité et la comptabilité.
- Les outils de gestion



Quelques exemples de cas traités :

- **Modulation :**

« Nous avons une salariée qui nous demande de diminuer son contrat de travail à la baisse pour raison personnelle cependant si nous acceptons nous devons « régulariser » les compteurs et le sien est négatif en notre défaveur.

Comment cela se passe pour les heures qui lui ont été payées et non réalisées ? »

- **Prévoyance :**

« Suite à l'avant BAD N°46 sur la prévoyance, le forfait social est-il applicable que sur la part patronale sauf maintien de revenu, soit 1.99% sur les 3.41% ? »

- **Activité partielle**

« Suite à la crise sanitaire, nous avons eu et nous avons encore des salariés qui étaient en maladie et en chômage partiel.

Au niveau des calculs des congés payés, le chômage partiel diminue l'acquisition des congés à venir ?

L'activité partielle suspend-elle l'acquisition de l'ancienneté ? »

- **Taxe sur les transports ou taxe mobilités**

« Nous avons un contrôle URSSAF, la question de la contribution au versement transport est posée. Pouvez-vous me dire qu'elle est la position actuelle ? »

- **Exonération**

« Le prestataire paie nous indique ne pas avoir la possibilité de cumuler les exonérations service à la personne et CUI CAE.

Je m'interroge sur le paramétrage réglementaire le plus intéressant pour le service, pouvez vous m'indiquer ce qui serait le plus adapté ? »

- **TVA**

« Je souhaite recevoir des informations sur le taux de TVA à appliquer sur les secteurs du Bricolage et jardinage. Ce secteur est concerné par les taux de 10% et 20%.

Est-ce que pour ce type de prestation, une Tva réduite peut s'appliquer en fonction des situations d'âge de/et de pathologies des personnes chez qui le technicien est amené à intervenir ? »

- **Forfait jour**

« Nous avons lu que le forfait jours ne s'adressait pas à un cadre à temps partiel. Est-ce bien le cas ?

Si oui comment pourrions-nous gérer ce temps partiel ?

Nous souhaiterions connaître le calcul annuel de jours travaillés?

Y a t-il un minimum de jours travaillés ? nous avons vu un maximum de 218 jours cela veut dire que déduction faite des CP, jour de solidarité, jours fériés et ancienneté, ce sont des jours de repos sup ?

Si nous partons sur 174 jours travaillés (ce qui équivaldrait à un contrat à 80%) et que la rémunération se voit proratisée à 80% du contrat cela pourrait-il convenir ? »

- **Mensualisation**

« Est-il possible de faire des contrats mensualisés dans la convention collective de le branche aide à domicile pour les salariés ayant des horaires fixes ?

Si cela est possible comment doit-on payer un mois (exemple février) ayant 30 jours ou moins ? »

EMPLOI ET FORMATION

1 / Problématique de recrutement : Innover pour faire face aux besoins en personnel

En 2021, au travers du programme cofinancé par la CNSA nous avons mis en œuvre une série d'ateliers afin d'accompagner un groupe d'adhérents autour des questions de recrutement.

Cet accompagnement sous forme de plénières et d'ateliers a permis de construire une boîte à outils (en ligne sur le Centre de Ressources Fédéral – CRF) :

- Anticiper les besoins en personnel
- Processus de recrutement
- L'intégration
- Fidélisation
- Les équipes volantes



6 capsules vidéos pour présenter les outils



32

2 / Adédom formation

La crise sanitaire que nous continuons à traverser, variant après variant de la COVID-19, nous oblige à nous adapter, à nous réinventer continuellement, à repenser notre vision de la formation de façon structurelle.

En effet, cette crise a mis en exergue et a accéléré une évolution inéluctable, la généralisation des dispositifs de formation à distance. Pour autant, elle met également en évidence le nécessaire retour à des liens en présentiel. Liens, dans notre secteur, qui font d'autant plus défauts qu'ils n'existent que peu au quotidien pour les salariés intervenant à domicile.

Par ailleurs, eu égard à la crise traversée, la formation professionnelle continue d'apparaître encore davantage comme un enjeu stratégique pour les individus, les structures et les territoires. Elle constitue même un facteur essentiel d'innovation, de croissance, de progrès social et de protection pour notre réseau.

Par conséquent, cette année, Adédom Formation s'est attaché non seulement à vous proposer des parcours de formation à distance mais également de continuer à vous proposer un

ensemble de thématiques en présentiel dans le cadre d'un protocole strict pour nous assurer de la bonne qualité des prestations rendues tout en assurant la protection de la santé des stagiaires.

Cette année fut l'occasion de mettre en place une campagne nationale de formation sur l'une des révolutions de notre secteur, à savoir la réforme du système de classification et de rémunération de la Branche (avenant 43). En effet, plus de 110 jours de formation délivrés sur tout le territoire et dans les DOM en partenariat avec la Fédération et notre OPCO de branche UNIFORMATION. Il s'agit d'un effort conséquent d'accompagnement de plus de 200 000 euros...

Enfin, cette année nous a permis également de développer et de lancer dans toute la France un nouveau cycle de professionnalisation à destination des faisant fonction TISF afin de permettre à nos structures famille de pallier au manque structurel de diplômés du diplôme d'état TISF.

En somme et pour conclure, l'année 2021 fut avant tout une année placée sous le signe de l'adaptabilité et de l'agilité.



QUALITÉ

Médiation

Le 26 janvier 2021, la convention de partenariat avec ANM Conso a été reconduite.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2016, les SAAD ont l'obligation d'adhérer à un organisme de médiation.

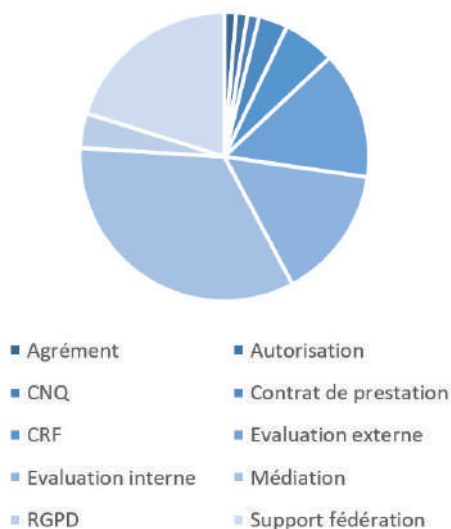
La convention cadre que la fédération a signée reste identique à la précédente et propose des conditions tarifaires plus qu'avantageuses puisque nous avons :

- Une adhésion pour 3 ans : 45€ HT
- Recevabilité de la médiation : gratuite
- Un prix unique de la médiation : 30€ à la charge de l'association

Il est important de rappeler que les 3 ans sont pris en compte par rapport à la convention cadre signée par la fédération et non l'adhésion par l'association. Il convient donc que les associations adhèrent ou ré-adhèrent au plus vite afin d'être en conformité et que la cotisation soit rentabilisée.

Le service a fait de nombreux rappels et relances, mais une partie du réseau n'est toujours pas à jour sur cette obligation. La DGCCRF poursuit ses contrôles. L'adhésion à un organisme de formation est le premier point demandé donc soyez vigilants.

Sollicitations du pôle qualité de 2021



Référentiel HAS pour toutes les structures de l'ESSMS

Le pôle Qualité s'est fortement mobilisé tout au long de l'année pour travailler sur le futur dispositif HAS.

Après un début d'année sur les chapeaux de roue avec des groupes de travail sur l'enquête publique et la rédaction de l'ensemble des positions de la fédération, la participation au comité de concertation de la HAS pour suivre l'avance, et enfin l'analyse de la version proposée avant sa validation au Conseil constitutionnel.

Nous avons également, dans le cadre de l'USB, interpellé à plusieurs reprises la DGCS quant aux craintes de notre secteur sur ce référentiel que ce soit les critères, les modalités

d'évaluations, les conséquences des différents moratoires liés à la crise sanitaire mais également l'importance à maintenir l'équivalence totale avec les certifications actuelles.

SANTÉ AU TRAVAIL ET IMPACT SOCIAL

Objectif :

Accompagner les adhérents dans leur politique santé au travail et leurs projets grâce à un travail en transversalité avec les pôles et les partenaires.

Conseil aux adhérents

En 2021, les questions liées au covid en direction du pôle Santé au travail ont été moins nombreuses qu'en 2020, preuve certainement que le sujet de la prévention du covid est rentré dans les fonctionnements des associations et que la gestion du risque Covid fait partie de la gestion courante des risques dans les structures.

Convention avec l'AGEFIPH

L'année 2021 est la dernière année de convention avec l'Agefiph et Una et cette année a permis la production de nombreux outils.

Les outils produits en 2021 sont désormais accessibles dans la page RH/ salarié en situation de handicap du Centre de Ressources Fédérales.

Les outils 2021 :

- 4 capsules vidéo de 15 à 20 mn chacune sur les thèmes suivants :
 - Capsule n° 1 : le handicap de quoi parle-t-on ? (Durée : 20'42) ;
 - Capsule n°2 : Comprendre l'obligation d'emploi des travailleurs.es handicapé.es (Durée : 16'09) ;
 - Capsule n°3 : Parler de la RQTH, en comprendre les apports (Durée 13'20) ;
 - Capsule n°4 : Agir en faveur de l'inclusion de travailleurs en situation de handicap (Durée : 19'19).
- 2 plaquettes de communication
 - Plaquette 1 « Vous êtes en situation de handicap » / Cibles : grand public, salariés, recrues potentielles ;
 - Plaquette 2 « Adédom et Una s'engagent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap » / Cibles : partenaires des fédérations et des associations.

Accompagnement des adhérents sur les projets de transformation en équipes autonomes

En plus du projet dédié de la fédération (cf [partie Projets](#)), le pôle a accompagné et repéré un certain nombre d'adhérents aujourd'hui engagés dans des démarches de transformation en équipes autonomes.

Les demandes portaient essentiellement sur la recherche de financement, la recherche de prestataires pour accompagner la démarche, la méthodologie à adopter ou encore la mise en relation avec des adhérents engagés dans ces démarches.

COMMUNICATION

Visibilité interne/externe

L'année 2021 au pôle Communication a une nouvelle fois été marquée par les vagues de COVID-19. Toutefois le pôle a travaillé activement à la refonte du site internet et aux actions de lobbying concernant le financement de l'avenant 43.

En 2021, le pôle Communication a entamé la refonte du site internet de la fédération. Pour cela, un groupe de travail regroupant une partie de l'équipe fédérale et des adhérents a été constitué. La sortie du nouveau site est prévue pour le premier semestre 2022.

Les difficultés de financement des surcoûts liées à l'Avenant 43 ont conduit la fédération à mener de nombreuses actions de lobbying auprès des pouvoirs publics afin de défendre les intérêts des adhérents de la fédération.

Enfin, après le report du Congrès Adédodom 2020 à 2021 puis finalement, son annulation, le pôle s'est consacré à la préparation du Congrès 2022 qui se déroulera à Lyon.

34



LES RESEAUX SOCIAUX EN 2021 QUELQUES CHIFFRES

Twitter @adessadomicile

101 tweets - 11214 visites du profil - 3 502 abonnés

Youtube Fédération Adédodom

18 vidéos - 1323 vues - 17 abonnés

Linkedin Adédodom

1020 visites - 645 abonnés



COMPREHENDO LA NEWSLETTER

n°120

adédodom
La fédération du domicile

Communication à l'attention des adhérents en 2021

Newsletter

bimensuel - 24 envois

Les rendez-vous politiques d'Adédodom

mensuel - 10 envois

Lettre d'information COVID-19

9 envois

L'accompagnement des adhérents

Le pôle Communication continue d'apporter son soutien et son aide aux associations du réseau.

Il propose un accompagnement en communication stratégique et opérationnelle par échanges téléphoniques, par courriels ou bien en se déplaçant directement au sein des structures.

En 2021 les déplacements afin de soutenir les adhérents dans leur politique de communication ont pu reprendre partiellement au gré des conditions sanitaires. Toutefois, la plupart des échanges avec les associations se font désormais en visioconférence.

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES





La fédération du domicile

AEDOM Fédération nationale

40 rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff

Tél. : 01 40 84 68 68 - contact@adedom.fr

www.adedom.fr - twitter : @FedeAdedom